

la Lettre de VILLERS



La Fontaine du passage de la Forge
par Marie-Renée Haedener



Horaires d'ouverture de la Mairie :

- Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Vendredi de 9h00 à 16h00
- Samedi de 10h00 à 12h00 (permanence)

Mairie de Villers-sur-Mer
BP 19 - Avenue du Général de Gaulle
14 640 - Villers-sur-Mer
Tél : 02.31.14.65.00 - Fax : 02.31.87.12.25
Site : www.villers-sur-mer.fr
e-mail : mairie@villers-sur-mer.fr

Jours de réception en Mairie :

Monsieur Vaulin
Maire
Mercredi et samedi de 10h à 12h sur rendez-vous

Docteur Durand
Chargé des Sports, Associations, Sécurité, Jeunesse et Hygiène, Animation
Samedi matin

Madame Forin
Chargée de la Restauration scolaire, Emploi, Logement, C.C.A.S. et Espaces Verts
Vendredi matin

Monsieur Mégie
Communication, Culture, Tourisme
Lundi matin

Monsieur Aubin
Chargé de la Plage, Bâtiments publics, Gestion opérationnelle du personnel
Mercredi matin

Monsieur Paquet
Chargé de la Voirie, Travaux et Circulation
Mardi matin

Conseillers délégués :

Madame Vincent : Urbanisme
Madame Becel : Troisième âge
Monsieur de Rouvray : Promotion de la Ville

à votre SERVICE

Recensement militaire

Les jeunes gens nés en juillet, août et septembre 1989, doivent se faire recenser entre le mois de juillet et septembre 2005 en mairie.

Portage de repas à domicile

L'un des vôtres est malade ?
Vous avez des difficultés physiques ?
Vous êtes seul(e) au foyer ?
Vous êtes actif(ve) et débordé(e) ?
Vous êtes isolé(e) ?
L'A.D.M.R. de Villers-sur-Mer vous propose ses services.
Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter la Mairie annexe ou téléphoner au : 02 31 14 65 13

Permanence CPAM

Centre CPAM de Honfleur, le lundi matin de 9h à 12h à la Mairie annexe.

Télé-alarme pour personnes âgées ou vivant seules

L'Association Municipale d'Action Sociale a passé une convention avec Mondial Assistance France qui loue les appareils. Cet équipement permet de déclencher les secours en cas de malaise ou chute. S'adresser à Simon Jean, Trésorier de l'Association, Tél : 02.31.87.14.12.

La Newsletter de Villers

Grâce à la Newsletter de Villers, vous pouvez désormais recevoir régulièrement dans votre boîte aux lettres électronique toutes les informations sur les animations programmées dans la station (programmes de cinéma, balades nature, festivités enfantines, animarchés, festivals). Il vous suffit de nous envoyer un E-mail à l'adresse suivante : villers14.tourisme@wanadoo.fr

Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

La résidence d'accueil communautaire des sans domicile fixe «Le Trait d'Union» sera ouverte jusqu'au 30 avril prochain.
Horaires d'accueil : tous les soirs, à partir de 18h.
Adresse : 11, impasse Toutain à Trouville-sur-Mer
N° de téléphone du local : 02.31.81.51.42 (gardien, à partir de 18h)

Services Techniques

Chemin du Château - Tél : 02 31 14 65 20

Civisme

Il est rappelé qu'il appartient à tout propriétaire ou locataire d'élaguer les haies situées en bordure du Domaine public, au droit de sa propriété et ce afin de garantir la libre circulation des piétons et des véhicules. En cas d'incident, leur responsabilité pourra être engagée.

Déchetterie de «Cœur Côte Fleurie»

● Horaires d'ouverture :

Toute l'année
du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

● Ramassage des encombrants :

Le 1er lundi de chaque mois.

● Ramassage des déchets verts

(herbes, branchages...) :
Les 2e et 4e lundis de chaque mois.

● Conteneurs :

- parking Comtesse de Béarn
- avenue de la Brigade Piron
- avenue Jean Moulin
- angle rue des Martrois / avenue des Gabions
- place Loutrel
- angle chemin au Loup / chemin de l'Église au Parc.

● Enlèvement des ordures ménagères :

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue jusqu'au 2 octobre inclus :
> tous les jours en ville,
> lundi, mercredi et vendredi en campagne.

Après cette date, il s'effectue trois fois par semaine :

- lundi : ville, sauf rues ci-après.
- mardi : rues des Bosquets, des Tamaris, du Lieutenant Bagot, Hubert de Carpentier, de la Falaise, des Foulans, des Muttes, Koechlin, chemin d'Auberville, impasse de l'Ancien Lavoir, Poincaré, Convers, Marthe Chenal, des Ammonites, rond-point Marie-Louise, chemin des Ormeaux, avenue Léonie, Sainte-Anne, du 8 Mai, de la Planquette, route de Beaumont.
- mercredi : ville et campagne (chemin de Saint-Vaast, chemin du Bois, CD 267 route de Touques, route du Château).
- vendredi : ville

Préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord

Depuis le 1er juillet 2004, le numéro d'appel unique 1616 permet aux usagers, lorsqu'ils sont témoins d'un événement maritime ou inquiets au sujet d'un proche qui se trouve en mer, de contacter à partir d'un téléphone portable le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS), pour donner l'alerte. Le 1616 constitue ainsi le meilleur moyen d'alerte complémentaire qui ne doit pas se substituer à la VHF pour les navigateurs qui se trouvent en mer. En effet, la veille permanente sur le canal radio VHF 16 facilite la localisation des navires en détresse et permet aux sauveteurs de communiquer avec les personnes qui réclament une assistance.

Secours en mer

appelez le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage CROSS

du littoral 1616

numéro d'appel unique pour les mobiles.*

en mer VHF canal 16

Pour communiquer avec les sauveteurs.

* utilisable, à terre, du littoral métropolitain, selon les conditions de votre abonnement.

la Lettre de VILLERS

juillet 2005

p. 2 à votre service

Vie communale

- p. 4 Conseil municipal du 13 mai 2005
- p. 5 Conseil municipal du 10 juin 2005
- p. 8 Création d'un supermarché
- p. 12 Maison du Méridien
- p. 13 Signature d'une charte
- p. 13 Pour des vacances tranquilles
- p. 14 Plages propres et environnement
- p. 15 Écoplage
- p. 15 Du nouveau sur la plage
- p. 16 1er mai
- p. 16 8 mai
- p. 17 Adjudant-chef Gardin
- p. 17 Ron Bartley
- p. 19 La fête de la tulipe
- p. 21 29 Villersois à Wickham
- p. 23 Jean-Michel Romano
- p. 23 Repas de l'AMAS
- p. 39 Auto-Rétro

Vie associative

- p. 24 AJV
- p. 25 Rallye touristique
- p. 25 Caen-Villers
- p. 25 Tennis Club
- p. 26 ASVBB
- p. 26 Cercle Nautique de Villers
- p. 27 Raid Nature Longitude 0
- p. 27 Volley Ball
- p. 27 Pétanque Club
- p. 28 Association Paléontologique
- p. 29 APV
- p. 30 ADIPRO
- p. 30 UCIA
- p. 30 Anciens Combattants
- p. 31 Villers Accueil
- p. 31 Association des Familles Villersois
- p. 31 Saint Vincent de Paul
- p. 32 Écoles

- p. 33 Office de Tourisme et d'Animation
- p. 34 Un été sur le Méridien
- p. 35 Festival Nouveaux Talents

Villers autrefois

- p. 36 La cité italienne

Livre

- p. 18 Jacky et Anouchka Roginsky
- p. 38 Marie-Renée Haedener

- p. 38 État Civil



La Lettre de VILLERS

Réception : Pour recevoir la Lettre de Villers à son domicile principal hors commune, il suffit de déposer 4 enveloppes timbrées à 1.40€ chacune à l'Office de Tourisme de VILLERS SUR MER

Directeur de la Publication : M. Gérard Vaclin, Maire
Rédaction : M. Maurice Mégie, Adjoint, André Casna et la collaboration du personnel de l'Office de Tourisme et d'Animation
Conception graphique - Mise en page : B. Millet - Territoire Communication
Impression : Escandre-Sorel - Touques

CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MAI 2005

GARANTIES D'EMPRUNT POUR L'OPAC

Dans le cadre de la réalisation de 33 logements locatifs, route de Beaumont à Villers sur Mer, il convient de garantir les emprunts pour l'OPAC et ce comme à chaque réalisation de cette dernière.

Le Conseil Municipal propose les garanties d'emprunt suivantes :

1ère garantie d'emprunt

Article 1^{er} : La Commune de VILLERS SUR MER accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 669.510,00 € que l'OPAC DU CALVADOS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 33 logements individuels locatifs, Route de Beaumont à Villers sur Mer.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et consignations sont les suivantes :

Durée totale du prêt : 50 ans

Echéances : Annuelles

Différé d'amortissement : 0 an

Taux d'intérêt actuariel annuel : 3.40 %

Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % .

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable, tel qu'il résultera d'une publication au Journal Officiel, est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et l'emprunteur.

2ème garantie d'emprunt

Article 1^{er} : La Commune de VILLERS SUR MER accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 1.099.354,00 € que l'OPAC DU CALVADOS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 33 logements individuels locatifs, Route de Beaumont à Villers sur Mer.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et consignations sont les suivantes :

Durée du préfinancement : de 18 mois

Echéances : Annuelles

Durée de la période d'amortissement : 35 ans

Taux d'intérêt actuariel annuel : 3.40 %

Taux annuel de progressivité : 0.00 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % .

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable, tel qu'il résultera d'une publication au Journal Officiel, est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 18 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 35 ans, à hauteur de la somme de 1.099.354,00 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et l'emprunteur.

CONTRAT REGIONAL

Un contrat de pôle intercommunal et contrat de ville régional est réalisé par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie en collaboration avec les communes et notamment Trouville/Deauville et Villers sur Mer.

Dans ce cadre, un plan de financement prévisionnel a été établi. La Communauté de Communes sera maître d'ouvrage de cette opération et participera à la mise en œuvre de cette opération en collaboration avec la Commune.

Ce programme prévoit la réalisation de plusieurs équipements à savoir la réalisation du pôle sportif Deauville/Trouville, de la Maison du Méridien de Villers sur Mer ainsi que d'autres projets intercommunaux sur les Communes membres.

ENQUETE PUBLIQUE, CHEMIN DU BOIS

Le Conseil Municipal réuni dans sa séance du 25 Mars 2005, a autorisé le lancement d'une enquête publique visant à déclasser des parties de chemins ruraux et notamment des parties de voiries communales, n°2 et CR 25 :

Partie H (B 701)	60 m ² (lot 3)
Partie I (B 702)	60 m ² (lot 3)
Partie J (B 703)	11 m ² (lot 2)
Partie K (B 704)	1 m ² 'lot 1)

Une enquête publique a été réalisée du 30 Mars 2005 au 19 Avril 2005. Toutes les formalités de publicités, d'affichages et autres ont été réalisées.

Les conclusions du Commissaire Enquêteur sont favorables pour l'intégration de ces dites parties au domaine privé de la Commune : *«Compte tenu de l'absence de remarque et d'observation, j'émet un avis FAVORABLE au déclassement de cette partie de voirie qui ne présente pas d'intérêt pour la collectivité publique et ne touche pas à l'intérêt général».*

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EPIC

En application de l'article 7 des statuts de l'EPIC de l'Office de Tourisme et d'Animations de Villers sur Mer, le Conseil Municipal a délibéré sur l'approbation du Compte Administratif 2004 de cet établissement.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention exceptionnelle à l'Association Raid Longitude 0 de 300 €.

EFFACEMENT DES RESEAUX - ENTREE DE VILLE ; PHASES 1, 2 et 3

Le dossier établi par le Syndicat Intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados relatif à l'effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications se présente comme suit :

- Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de l'étude préliminaire à 1 273 832.55 € TTC
- Les taux d'aides 2005, accordés sur la base des participations d'EDF, de France Télécom et du SDEC ENERGIE, sont de :
35 % sur le réseau électrique (déduction faite du coût des éventuels travaux de renforcement financés à 100 %)
10 % sur le réseau d'éclairage public,
30 % sur la câblage de télécommunications (convention cadre 2004 France Télécom/SDEC Energie).
- Sur ces bases, la participation communale globale est estimée à 1 077 104.18 €
(442 351.20 € en phase 1, 379 152.44 € en phase 2 et 255 600.54 € en phase 3)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la Commune,
- sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental pour les années 2005, 2006, 2007.
- souhaite la programmation des travaux pour la période suivante et ce selon les tranches : 4ème trimestre de l'année 2005, 4ème trimestre de l'année 2006, 4ème trimestre de l'année 2007
- confirme que la construction des ouvrages d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications nécessaires sera réalisée par le SDEC ENERGIE, en tant que Personne Responsable du Marché, à l'exception du câblage de télécommunications effectué par France Télécom,
- accepte de participer au montage financier pour une somme estimative de 1 077 104.18 €
- s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'elle aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- désigne spécifiquement pour les travaux sur le réseau d'éclairage public concerné par ce projet, comme maître d'ouvrage le SDEC Energie au titre de l'article II chapitre II de la loi MOP du 12 Juillet 1985. Cette maîtrise d'ouvrage désignée couvre la conception du projet jusqu'à la réception des travaux (pas de garantie décennale),
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive des aides attribuées, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUIN 2005

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE

Le contrat global de «pôle intercommunal/Villes régionales» qui a été soumis au Conseil prévoit la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes pour les équipements sportifs tels que définis dans ledit contrat, ainsi que pour la Maison du Méridien.

De ce fait et compte tenu :

- d'une part, de la nécessité de réaliser deux terrains de football en gazon synthétique dans le Parc de Loisirs intercommunal, afin d'assurer des facilités permanentes d'entraînement aux associations sportives et aux usagers du Parc, ainsi que la réalisation d'un programme technique et fonctionnel en vue de la réhabilitation du gymnase Hervieu et des salles annexes,
- d'autre part, du rayonnement, au plan culturel, de la présence sur le territoire de la Communauté de Communes, à Villers, de l'entrée du méridien de Greenwich, ainsi que de sites paléontologiques reconnus et d'importantes collections publiques et privées dont l'intérêt scientifique est maintenant reconnu,

Il convient, sans attendre l'aboutissement de la procédure de modification des statuts de la Communauté de Communes, de reconnaître, dès maintenant, l'intérêt communautaire du Pôle sportif et de la Maison du Méridien.

Simultanément, l'intérêt communautaire de la réalisation d'une Maison des Saisonniers, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge, dont bénéficieraient les employeurs et leurs salariés présents sur l'ensemble du territoire intercommunal, serait reconnu.

Compte tenu de l'exigence de modification des statuts de la Communauté de Communes imposée par la loi sur les libertés et responsabilités locales du 13 Août 2004, il convient que le Conseil Municipal marque également son accord pour que ces trois projets soient repris dans les nouveaux statuts, en cours de finalisation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- reconnaît l'intérêt communautaire du Pôle sportif, de la Maison du Méridien et de la Maison des Saisonniers en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge dont bénéficieraient les employeurs et leurs salariés présents sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- marque son accord pour que ces trois projets soient repris dans les nouveaux statuts de la Communauté de Communes,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

RAPPORT D'ACTIVITES DU CASINO

Dans le cadre de la gestion de la délégation du service public du Casino, ce dernier doit fournir un rapport annuel d'activités.

Comme chaque année, ce dernier est transmis au Conseil Municipal pour information.

AVENANT MARCHE EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT

Pour tenir compte de la fin du calcul en juillet 2004, de l'indice mensuel INSEE, un avenant a été signé en vu du marché pour l'exploitation du stationnement payant.

ZPPAUP : ENQUETE PUBLIQUE

Comme vous n'êtes pas sans l'ignorer, la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) est un outil de protection du patrimoine architectural défini dans un document d'urbanisme.

C'est une démarche partenariale qui permet de définir ensemble, Etat et Communes, les règles qui vont permettre de maintenir la qualité architecturale et urbaine de la zone.

A ce jour, le recensement patrimonial a été réalisé. Les étapes complémentaires sont en phase d'achèvement et tous ces éléments vont se retrouver soumis à enquête publique.

ENTREE DE VILLE : CONVENTION DU CONSEIL GENERAL

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'entrée de ville Digue Est, une partie de ces travaux va être réalisée sur la voirie départementale.

Il convient donc qu'une coordination existe notamment entre les entreprises.

Compte tenu de cet élément, il convient de réaliser une convention avec le Conseil Général.

Cette dernière prévoit notamment :

- les modalités de récupération de TVA sur les travaux et le financement de ces derniers,
- les modalités des travaux,
- la possibilité d'avoir un groupement d'entreprises, etc....

CONVENTION PETIT TRAIN

La Commune a été sollicitée pour une permission de voirie pour la circulation d'un petit train touristique.

Ce dernier serait exploité par Monsieur EUZIERE Gilles. Ce dernier a été enregistré au registre des entreprises de transports publics, routiers de personnes le 7 Avril 2005. L'arrêté

préfectoral lié à cette opération a été rédigé.

Une permission de voirie a été accordée à Monsieur EUZIERE Gilles et une convention a été établie entre les parties. Cette dernière prévoit notamment :

- le caractère annuel de cette autorisation,
- le caractère personnel liée à l'exploitation du petit train,
- l'obligation pour l'exploitant d'être en conformité tant au point de vue des assurances que des réglementations liées à l'utilisation de ce type de matériel sur la voie publique , etc...

SUBVENTION 2005 FOND SOCIAL DU LOGEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie au fonds social du logement une participation indexée sur le nombre d'habitants :

- fonds social du logement (0.16 € x 2.318 habitants) = 371 € (arrondi)

ACQUISITION DE TERRAINS

Dans le cadre de la réalisation des chemins piétonniers, il convient d'acquérir 17 m² à la SCI NEUILLY VILLERS.

Le découpage parcellaire est le suivant :

- AO n°34 d'une superficie de 12978 m²
- A - Commune d'une superficie de 17 m²
- B - SCI NEUILLY VILLERS d'une superficie de 12961 m²

Cette acquisition est réalisée moyennant la somme de 12 € le m² soit une somme totale de 204 €.

VIREMENTS DE CREDIT

Dans le cadre de la gestion de nos opérations d'investissement, le Trésor Public nous a sollicité afin que certaines ventes de terrains soient imputées en section de fonctionnement et non en section d'investissement. Les équilibres en section de fonctionnement et d'investissement sont maintenus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise les écritures suivantes :

Recettes d'investissement

Op 0198

cpte 1318 : 114.000 €

cpte 1318 : 64.790 €

- 178.790 €

Cpte 021 - virement de la section de fonctionnement : + 178.790 €

Dépenses de fonctionnement

Cpte 023 - virement à la section d'investissement : + 178.790 €

Recettes de fonctionnement

Cpte 775 - produits de cession d'immobilisation : + 178.790 €

RAVALEMENTS DE FACADES

Plusieurs demandes ont été présentées. Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

610 € pour un immeuble situé 15 rue Pigeory

323 € pour un immeuble situé 23 Rue Hubert de Carpentier

574.80 € pour un immeuble situé 34 rue du Docteur Sicard

341.60 € pour un immeuble situé 1 rue de Wickham

PROJET GARE

Monsieur le Maire présente les options de rénovation de la gare :

- réhabilitation du bâtiment
- suppression du bâtiment principal et installation d'une nouvelle halte.

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal



CREATION D'UN SUPERMARCHÉ

Rapport de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

I - Présentation du projet

A - Identité du demandeur

La demande émane de la Société Civile Immobilière (SCI) CARVILLERS au capital de 1600 €, dont le siège est implanté ZI Route de Paris à Mondeville.

La Société qui est gérée par la société d'Exploitation AMIDIS et Cie, elle-même représentée par M. Norbert PINEAU, Directeur Juridique, agit en qualité de future propriétaire du terrain où doit être bâti le supermarché.

Elle a mandaté Monsieur Jean-Michel BLANCHARD, Chargé d'expansion, pour déposer la présente demande de création de magasin en CDEC.

B - Situation du projet

Le projet se situe chemin des Bergeries, au lieu dit Champs Rabat, face à la zone artisanale de Villers sur Mer.

La desserte routière peut se faire depuis l'avenue de la République qui relie Dives sur Mer à Deauville par l'avenue Jean Moulin et le chemin de la Bergerie. Elle peut aussi être assurée par la Route de Tourgeville (RD20).

C - Description du projet

Le projet consiste à créer un super marché à l'enseigne «CHAMPION» de 1600 m² de surface de vente. Il comporte également des réserves et des locaux techniques représentant une surface de 2511,22 m².

Le projet comporte également la création d'une station-service attenante de 166 m² comprenant 5 positionnements de ravitaillement de carburant (4 volucompteurs 24h/24) et un dépôt de gaz.

Enfin, le projet bénéficierait d'un parking de 336 places de stationnement.

L'établissement et la station seraient édifiés sur un terrain de 25 950 m² appartenant à la Société Immobilière des Champs Rabat (Cadastre Section AI, n°47, 48, 49, 50, 104, 105 et 110).

Le demandeur entend notamment motiver son projet par le fait que le tissu commercial existant répond à des besoins de

proximité avec une offre limitée, puisque plus de 70 % des achats alimentaires seraient réalisés à l'extérieur du pôle de Villers. Il constate en outre que la démographie de la zone chalandise s'est accrue de manière importante et que la fréquentation touristique s'est intensifiée au cours des dernières années. Il insiste d'ailleurs sur le caractère équilibré de son projet qui ne nuirait pas à la fréquentation des commerces de centre ville, sur son intégration dans l'environnement, sur son concept correspondant aux attentes des consommateurs et sur la création d'emplois qu'il générerait.

II - Etude d'impact

A - Zone de chalandise

Elle s'étend sur 8 communes de 81 2313 habitants situés à une distance du magasin projeté n'excédant pas 8 km.

Selon les chiffres du dernier recensement, la population totale atteint 4 903 habitants représentant 2213 ménages, soit une progression de 17,4 % par rapport à 1990.

Cette zone correspond à celle délimitée, par le demandeur, à l'exception de la commune de Vauville qui, subissant l'attraction commerciale du supermarché Champion de Tourgeville (1748 m²) situé à moins de 2 km, n'a pas été retenue.

A l'intérieur de cet espace, trois zones ont été délimitées, à savoir :

Zone 1 : 1 commune (Villers sur mer) regroupant 2 313 habitants (+ 14,6 %). Soit 1 125 ménages, 7838 résidences secondaires et 257 emplacements de camping.

Zone 2 : 3 commune (Auberville, Blonville sur Mer et Benerville sur Mer) regroupant 2 059 habitants (+ 26,5 %) soit 898 ménages, 2924 résidences secondaires et 566 emplacements de camping.

Zone 3 : 4 communes (Bourgeauville, Branville, Saint Pierre Azif et Saint Vaast en Auge) regroupant 531 habitants (+ 0,4 %) soit 190 ménages et 174 résidences secondaires.

Le poids très important des résidents secondaires sera pris en compte à travers la présence dans la zone de 10 936 résidences secondaires et de 823 emplacements de camping.

B - Demande

> Dépenses commercialisables par ménages et par an (2003) :

- Alimentation : 5 405,03 €
 - Equipement de la personne : 1182,68 €
 - Equipement de la maison : 696,54 €
 - Culture et loisirs : 993,69 €
- Total : 8227,24 €**

> Indices de disparité de consommation (base 100)

- Commune rurales de l'arrondissement de Lisieux (Auberville, Bourgeauville, Branville, St Pierre sur Azif, St Vaast en Auge) :

- Alimentation : 190,5
- Equipement de la personne : 93,7
- Equipement de la maison : 95,4
- Culture et Loisirs : 95,4

- Agglomération de Trouville (Bénerville sur Mer, Blonville sur Mer, Villers sur Mer) :

- Alimentation : 95,8
- Equipement de la personne : 91,6
- Equipement de la maison : 86
- Culture et Loisirs : 87,1

> Marché théorique (population permanente) :

- Zone 1 (1 125 ménages) :

- Alimentation : 5 825 271 €
- Equipement de la personne : 1 218 752 €
- Equipement de la maison : 673 902 €
- Culture et Loisirs : 973 692 €

- Zone 2 (898 ménages) :

- Alimentation : 4 714 295 €
- Equipement de la personne : 974 996 €
- Equipement de la maison : 543 621 €
- Culture et Loisirs : 784 399 €

- Zone 3 (190 ménages) :

- Alimentation : 1 124 516 €
- Equipement de la personne : 210 553 €
- Equipement de la maison : 126 254 €
- Culture et Loisirs : 180 116 €

Total :

- Alimentation : 11 664 082 €
- Equipement de la personne : 2 404 301 €
- Equipement de la maison : 1 343 777 €
- Culture et Loisirs : 1 938 207 €

Total général : 17 350 367 €

> Marché théorique global :

- Alimentation : 24 375 632 €
 - Equipement de la personne : 5 185 728 €
 - Equipement de la maison : 2 981 900 €
 - Culture et Loisirs : 4 275 167 €
- Total général (hors carburant) : 36 818 427 €**

> Marché théorique des carburants et du gaz (population permanente) :

- Essence : 2 136 541 €
- Gaz : 229 023 €
- Total : **2 365 564 €**

Le demandeur parvient à un montant global supérieur de 2 458 000 € pour les raisons déjà évoquées supra. (prise en compte dans ses totaux des ménages de Vauville).

> Marché théorique des carburants et du gaz (population saisonnière) :

- Essence : 2 409 584 €
- Gaz : 200 397 €
- Total : **2 609 981 €**

> Marché théorique des carburants et du gaz

- Essence : 4 546 125 €
- Gaz : 429 420 €
- Total : **4 975 545 €**

Le demandeur a calculé un marché théorique moindre de 4 505 000 € pour les raisons déjà évoquées supra. (Taux d'occupation annuel des résidents saisonniers calculé sur 1,85 mois contre 2,4 mois).

C - Offre

1 - Equipement de la zone de chalandise

- Magasins d'alimentation concurrents de plus de 300 m2 :

- Zone 1 : Shopi à Villers sur mer
- Zone 2 : Néant
- Zone 3 : Néant

- Magasins d'alimentation concurrents de moins de 300 m2 :

- Zone 1 :
2 Alimentations générales
1 Magasin de fruits et légumes
2 Boucheries, charcuteries et boucheries charcuteries
4 Boulangeries, pâtisseries et boulangeries pâtisseries
1 Magasins de produits laitiers
- Zone 2 :
1 Boucherie charcuterie
1 Boulangerie, pâtisserie et boulangerie pâtisserie
- Zone 3 :
Néant

- Magasins non alimentaires concurrents de moins de 300 m2 :

- Zone 1 :
4 Magasins de vêtements
1 Magasins de chaussures
2 Bazars
1 Quincaillerie
1 Librairie
- Zone 2 :
Librairie
- Zone 3 :
Néant

- Marchés :

2 communes de la zone accueillent des marchés (Villers sur Mer : 3 jours hors saison et tous les jours en été ; Blonville sur Mer : 2 jours par semaine en été).

1 - Equipement hors zone exerçant une attraction :

Il s'agit pour l'essentiel des grandes et moyennes surfaces alimentaires dont la liste est reprise dans le tableau ci-après :

Ville	Enseigne	Surface (en m2)
Cabourg	8 à huit	300
Deauville	Champion	1360
Dives sur Mer	Intermarché	2400
	Le Mutant	700
	Lidl	700
	Super U	3500
Pont L'Évêque	Netto	500
	Intermarché	2493
Touques	Ed	1000
	Leclerc	3100
	Super U	2554
	Champion	1748

2 - Densités commerciales :

La densité de la zone de chalandise retenue est actuellement de 66m²/1000 Habitants. La réalisation du projet conduirait à une densité de 393m²/1000 habitants, chiffre supérieur aux moyennes nationale (310m²/1000 h) et départementale (348m²/1000 h).

3 - Equipement de la zone en station - services :

On recense en outre 9 stations service à une distance maximum de 11 km.

D - Impact estimé du projet

> Perspective d'activité :

Le Demandeur escompte un chiffre d'affaires globales de 12 006 000 € la première année et une progression de ce chiffre de 5 % pour chacune des 2 années suivantes.

Le chiffre d'affaires alimentaire représentant près de 72 % du chiffre d'affaires global serait de l'ordre de 8 640 000 €.

Le chiffre d'affaires prévisionnel des carburants serait de 1 530 000 € la première année et progresserait de 5 % au cours de chacune des deux années suivantes.

> Taux d'emprise

Compte tenu de la part du chiffre d'affaire du magasin (estimé à 7%) pouvant être réalisée en dehors de la zone de chalandise et d'une répartition du chiffres d'affaires du magasin (hors passage) pouvant être estimée à 59% en zone 1, à 34% en Zone 2 et à 7% en zone 3, l'emprise sur le marché serait de 32,5% dans la totalité de la zone.

Sur le marché du carburant, ce taux serait de 28,6%.

> Poids de l'enseigne

Avec 6 enseignes (Carrefour, Champion, Ed, Proxi, Shopi, 8 à huit) et 47 points de ventes développant une surface commerciale totale de 74 091 m² dans le département du Calvados, le groupe Carrefour occupe 33% de la surface du grand commerce d'alimentation.

Dans la zone de chalandise, il est le seul représenté avec son enseigne Shopi.

III - Appréciation du projet

A - Situation du marché et conséquence du projet

> Situation de l'offre par rapport à la demande :

Entre 1990 et 1999, la demande a évolué très favorablement dans la zone de chalandise, avec une progression de plus de 17% de la population permanente et une augmentation de 15,2% des résidences secondaires.

Le dernier recensement partiel de l'INSEE fait par ailleurs apparaître qu'avec 2 566 habitants, Villers sur Mer a encore accru sa population de 10,9% depuis 1999.

En outre de nouveaux programmes de logements dans la zone seraient en cours pour les uns et envisagés pour les autres à l'horizon 2006.

> Appréciation sur les densités :

En l'absence de grande surface sur la zone, la densité actuelle est très inférieure aux moyennes départementale et nationale.

En revanche, la réalisation du projet générerait une densité de 393 m² /1000 habitants à comparer à la densité moyenne départementale (348 m²) et à la densité moyenne nationale (310 m²).

Il convient toutefois de préciser que ces données statistiques s'apprécient par rapport à une population permanente donnée. Or, au cas particulier, les 10 936 résidences secondaires et les 823 emplacements de camping de la zone de chalandise sont comparables à la présence de 2 350 ménages, en année pleine, qui s'ajoute au 2 213 ménages permanents recensés. La présence de cette population saisonnière correspond donc approximativement à un doublement de la population permanente.

> Situation de la concurrence :

La zone ne comporte actuellement qu'un magasin de 300 m² (Shopi de 325 m² à Villers sur Mer). L'implantation d'un

supermarché Champion renforcera le poids du groupe Carrefour, seul représentant de la grande distribution de cette zone.

22 magasins de proximité y sont par ailleurs présents.

> Conséquences prévisibles du projet sur l'appareil commercial :

La création d'un supermarché présente souvent des risques de déstructuration pour les commerces alimentaires de proximité (alimentations générales et boucheries – charcuteries notamment).

Au cas particulier, l'importance relative du marché théorique alimentaire, la forte éviation des dépenses vers le pôle de Deauville ou de Dives et une démographie dynamique permettent d'envisager une coexistence des commerces de proximité alimentaires avec un supermarché. Une fragilisation des magasins d'alimentation générale de la zone n'est toutefois pas à exclure.

Dans le secteur des carburants, le marché potentiel de la zone est a priori suffisant pour autoriser l'activité d'une station-service supplémentaire. Eu égard au caractère « peu cloisonné » de ce marché, on peut craindre néanmoins qu'une partie non négligeable de la demande locale se porte sur les 9 stations-service situées en périphérie de la zone de chalandise.

> Conséquence du projet sur l'emploi :

Le demandeur envisage de créer 35 emplois représentant 30 ETP (emplois en équivalent temps plein) auxquels seraient associés 20 ETP en saison.

1,5 emplois (ETP) seraient créés pour le fonctionnement de la station-service.

> Intérêt du projet par rapport à la répartition de l'appareil commercial et de la population concernée :

L'intérêt majeur pour les habitants de Villers sur Mer serait évidemment de pouvoir bénéficier des services d'un supermarché sans avoir à se déplacer à Dives sur Mer ou Deauville.

> Appréciation du projet au regard des objectifs de modernisation des équipements commerciaux :

A l'intérieur du magasin, le demandeur envisage l'aménagement de larges allées (2 mètres minimum) pour faciliter la circulation, une limitation des hauteurs de gondoles pour faciliter la lisibilité globale et un nombre important de caisses de sorties (10) pour réduire l'attente des consommateurs.

La création d'un « point accueil » et d'un « espace service » comprenant un « point phone », un « point fax », un photomaton et une photocopieuse est en outre prévue.

Enfin, le demandeur entend promouvoir la pratique du « satisfait

ou remboursé » pour tout achat réalisé dans le magasin.

A l'extérieur, un parking de 336 places de stationnement (dont des places réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité immédiate des entrées du magasin et des places réservées aux personnes accompagnées de jeunes enfants) serait créé.

Enfin, la station-service attenante serait dotée d'une station de lavage.

B - Avis du service

La réalisation du projet fera passer la densité commerciale de la zone retenue à un niveau supérieur aux moyennes nationale et départementale.

Toutefois, la forte augmentation de la demande dans la zone de chalandise associée à l'implantation d'un grand nombre de résidences secondaires et de places de campings, l'existence d'un marché théorique suffisant pour accueillir une nouvelle structure commerciale et la nécessité de rééquilibrer le pôle commercial de Villers sur Mer par rapport à ceux de Cabourg - Dives sur Mer et de Deauville - Trouville conduisent mon service à émettre un avis favorable à la demande de création du supermarché Champion ainsi qu'à celui de la station-service qui y est associée.

C - Travaux de l'ODEC

Ils font ressortir, sur la zone côtière allant de Honfleur à Merville - Franceville, une densité commerciale des surfaces alimentaires de plus de 300 m² très supérieure à celle de la moyenne départementale. Toutefois, ce constat ne vaut que pour la population permanente.

Par ailleurs le schéma de développement commercial du Calvados fait apparaître pour le SCOT du Nord Pays d'Auge une hausse de population de l'ordre de 6% et une hausse des logements de l'ordre de 4%, entre 1999 et 2002.



Maison du Méridien «L'Espace et le Temps» à Villers-sur-Mer

Une subvention de 300 000 € du Conseil Régional

La réalisation du projet de la Maison du Méridien «L'Espace et le Temps» permettra de valoriser, au bénéfice de l'intercommunalité tout entière, deux caractéristiques spécifiques de Villers-sur-Mer :

- l'entrée sur le territoire de la Communauté de Communes du Méridien de Greenwich, le méridien du temps universel, scandant ainsi, tant l'espace que le temps ; cette caractéristique a notamment conduit, en 2004, au titre du 100^{ème} anniversaire de l'entente cordiale, à la tenue pendant une journée, en novembre 2004, d'un colloque scientifique réunissant, en présence du Directeur régional de la recherche, de l'innovation et de la technologie, des représentants de l'Observatoire de Greenwich, de l'Observatoire royal de Cambridge, de l'Observatoire de Paris et du Commissariat à l'Énergie Atomique, colloque scientifique qui s'accompagnait sous la forme de l'exposition de panneaux, d'une présentation didactique des points d'application concrets de ces concepts.

- la présence sur le territoire de la Commune de Villers-sur-Mer de sites paléontologiques reconnus (les falaises des Vaches Noires), qui ont permis la constitution de collections publiques et privées dont l'intérêt scientifique est unanimement reconnu ; la commune de Villers-sur-Mer qui a racheté dans les années récentes beaucoup de collections privées ne peut exposer pour l'instant, dans une salle de l'Office de Tourisme, qu'une partie de ces collections auxquelles s'intéressent de nombreux universitaires et scolaires tant français qu'étrangers.

En outre, la localisation retenue pour la Maison du Méridien est à proximité immédiate du Marais de Villers-sur-Mer/Blonville, espace d'intérêt écologique reconnu, devenu pour l'essentiel propriété du Conservatoire du Littoral qui a prévu, dans le cadre d'un plan de gestion agréé avec les communes et la Communauté de Communes, propriétaires des terrains riverains, de valoriser la faune et la flore traditionnelles, avec des parcours de reconnaissance.

En ce qui concerne les thématiques et le contenu muséologique, est prévue une double approche : les sciences du vivant (écosystèmes ; biotope, c'est-à-dire milieu minéral et géologique ; biocénose, c'est-à-dire ensemble des êtres vivants) et les paléosciences (paléoécologie ; la taphonomie, c'est-à-dire étude sédimentologie ; taphocénose, c'est-à-dire ensemble des êtres vivants fossiles ; paysagisme, c'est-à-dire localisation des fossiles dans les sites géologiques et sédimentologiques)

Le propos muséologique s'inscrira dans un cadre spatio-temporel, celui, de l'aventure universelle, globale, de la vie : «Univers, Terre, Vie», englobant l'histoire de l'Univers (astrophysicien, astéroïde), l'histoire de la Terre (géophysiciens et géologues), l'histoire des êtres vivants (définition d'un être vivant, première trace de vie)

Une mise en valeur des paysages typiques du marais avoisinant et une présentation de la zone patrimoniale en cours d'établissement seront également programmées.

Pour répondre à ces ambitions serait prévu une salle d'initiation, un espace des Falaises des Vaches Noires contenant notamment des films vidéo et des maquettes des falaises, un espace du marais Villers-Blonville (films, vidéo, maquette hydraulique, maquette des paysages), un espace de paléoécosystèmes (films et collections municipales de fossiles). En outre, un espace à réaliser en collaboration avec les observatoires de Paris et Greenwich déclinerait les thèmes de la mesure du temps et de l'espace, autour du thème du Méridien.

Les surfaces nécessaires seraient de l'ordre de 800 mètres carrés, pour un coût d'investissement total de l'ordre de 3 millions d'euros. Dans une hypothèse moyenne de fréquentation (40 000 visiteurs par an) et grâce à une réduction des coûts permise par le cumul des fonctions de directeurs de la Maison du Méridien à Villers et de la Ferme de Bouquetot (bâtiment de ferme augeronne du début du 18^{ème} siècle, propriété de la communauté de commune en cours de réhabilitation, avec l'aide du conseil général, en direction de la réalisation d'un pôle pédagogique et informatif sur le thème de l'eau), l'exploitation devrait être équilibrée.

Le projet soumis au conseil régional porte sur une première tranche de réalisation de la Maison du Méridien pour un montant total de 2 250 000 euros dont 450 000 euros imputés sur le contrat global avec le conseil général (300 000 euros au titre de la commune de Villers sur Mer, 150 000 euros au titre de l'intercommunalité) et 450 000 euros à porter en autofinancement, avec la même répartition, par la commune de Villers et l'intercommunalité.

Du point de vue juridique, la communauté de commune a une compétence large en matière d'environnement d'intérêt communautaire. La loi du 13 août 2004 imposant de préciser dans les statuts avant le 18 août 2005 ce concept d'intérêt communautaire, la réalisation de la Maison du Méridien («L'Espace et le Temps») sera prévu dans les nouveaux statuts en cours d'élaboration.

L'intérêt communautaire de cette réalisation, valorisant pour l'image globale du territoire de la communauté, notamment dans sa dimension scientifique en partenariat avec l'université de Caen et les grands observatoires européens sera attesté par la conduite de programmes scientifiques en direction des populations scolaires de l'ensemble de la communauté.

Ces mêmes services pourraient être offerts aux élèves de certaines communes voisines qui d'ailleurs sont souvent scolarisés à l'école de Villers-sur-Mer.

La solution juridique retenue pourrait dans ces conditions être celle d'un syndicat mixte associant la communauté de commune et les communes limitrophes, hors communauté.

Pour la réalisation des équipements, le syndicat mixte bénéficierait de fonds de concours apportés tant par la commune de Villers-sur-Mer que par la communauté de commune.

Une convention entre le syndicat mixte et la commune de Villers-sur-Mer traiterait des problèmes de gestion.

Signature d'une charte entre Cœur Côte Fleurie et la Chambre des Métiers

Cœur Côte Fleurie représenté par Gilbert Hurel, vice-président de la commission «déchets», Serge Turpin, président de la Chambre des Métiers et Vincent Desgranges de l'Ademe, ont signé une charte pour encourager les entreprises à utiliser les filières en place pour éliminer les déchets industriels.

«Le succès des déchetteries, il y en a 3 dans la communauté de communes, à Touques, Villers-sur-Mer et Villerville, qui collectent chaque année 14 000 tonnes de déchets, essentiellement des déchets verts et des encombrants sont devenus des équipements indispensables. Depuis 2003, elles recueillent également les déchets dangereux», signale Gilbert Hurel. Elles sont



devenues, de ce fait, un outil essentiel aux professionnels qui, en échange, paient en redevance, leurs dépôts représentent le quart total.

«Avec cette charte d'harmonisation des conditions d'acceptations des déchets professionnels dans les déchetteries du Calvados, Cœur Côte Fleurie est devenue l'une des premières collectivités à la signer dans le département», commente Serge Turpin. C'est une étape importante dans la gestion des déchets afin d'éliminer les mauvaises pratiques. «Les petites entreprises ont des difficultés pour gérer leurs déchets peu nombreux pour la plupart».

Cette charte présente pour principal avantage à supprimer une incohérence en permettant à tous les professionnels travaillant sur le territoire de la communauté d'utiliser les déchetteries.

Gilbert Hurel, Serge Turpin et Vincent Desgranges ont signé une charte concernant l'élimination des déchets pour les artisans.

Pour des vacances tranquilles, quelques conseils de l'adjutant chef Gardin

Depuis bientôt une année, je suis le nouveau commandant de la communauté de brigades de Villers-sur-Mer ; cette communauté est formée par 23 militaires, répartis sur les unités de proximité de Villers-sur-Mer, Houlgate, Dozulé et Cambremer.

La stratégie mise en place au sein de cette communauté a permis de vous maintenir un service de qualité, par la mutualisation des moyens humains et matériels.

La mission qui nous est fixée est simple : assurer votre sécurité la protection de vos biens et en tous lieux, en tout temps, répondre à vos demandes.

Pour cela nous avons adapté notre service afin de se montrer plus réactif et vous apporter rapidement une réponse à vos difficultés.

En collaboration étroite avec mes commandants de brigades de proximité nous avons mis en place des groupes de travail, notamment en police judiciaire et nous vous assurons chaque jour et chaque nuit des patrouilles prêtes à vous rejoindre à votre domicile, à votre résidence, sur vos lieux de travail ou le long de vos trajets dans des délais inférieurs à trente minutes.

L'ensemble des militaires de la communauté a une bonne connaissance du terrain.

Nous devons toutefois affiner nos relations dans des échanges humains, afin de nous enrichir aux contacts des uns et des autres.

La période estivale, plus axée vers les loisirs, la détente, ne doit pas vous faire oublier quelques conseils, que je me permets de vous rappeler.

- lorsque vous êtes hors de votre résidence n'oubliez pas de fermer votre porte d'entrée principale en partant.
- A l'intention de nos amis vacanciers : lorsque vous quittez votre véhicule en stationnement dans un endroit non isolé et si possible éclairé de nuit, ne laissez rien dans l'habitacle, visible de l'extérieur, sac, appareil photo, ordinateur, téléphone portable...
- Sur la plage, n'abandonnez pas vos objets personnels sans surveillance.

Permettez-moi en mon nom propre et au nom de la communauté de brigade de Villers-sur-Mer, à tous et toutes, de vous souhaiter dès à présent de passer de très bonnes vacances à Villers-sur-Mer.

Nous sommes 24 heures sur 24 à votre écoute, n'hésitez donc pas un seul instant à prendre contact avec nous pour tout évènement nécessitant notre intervention.

> Communauté de Brigades de Villers-sur-Mer
Tél. : 02 31 14 02 85 ou 17 en cas d'urgence

Plages propres et environnement

Littoral Espaces Naturels propose des solutions

Comment nettoyer les plages et préserver l'environnement ? Tel est le dilemme auquel sont confrontées les communes qui ont un rivage en bord de mer. Calvados Littoral Espaces Naturels avaient convié, à Villers-sur-Mer, les maires des communes côtières ou leurs représentants pour participer à une rencontre sur la problématique des macrodéchets.

Il faut accueillir les habitants et les touristes sur des plages propres. «Il en va de la responsabilité du maire et des élus» signale Michel Lamarre, conseiller général, le président du syndicat mixte. La plupart des villes côtières se sont donné les moyens mécaniques, cribleuses ou tamiseuses de répondre aux problèmes des macrodéchets qui se déposent sur les rivages, dépôts ou rejets sauvages sortant de la chaîne de traitement ou tout simplement par la laisse de mer.

Sylvie Fleury, animatrice de la réunion, a insisté sur les avantages et inconvénients des diverses techniques de ramassage des déchets. «Nuisance visuelle, risque pour la sécurité des usagers, dégradation des milieux naturels côtiers, morts des mammifères marins, gêne pour la navigation et altération de l'image du littoral... sont autant de raisons essentielles pour se préoccuper de la côte du Calvados».

Sur le département se conjuguent actuellement des pratiques d'entretien mécanisé, d'entretien manuel et une absence d'entretien !

«Si le nettoyage mécanisé peut se justifier pleinement sur les plages balnéaires, il nuit à la laisse de mer, détruisant les coquillages et la végétation de haut de plage tout en favorisant l'érosion du sable». Un bien pour un mal, le sable est propre mais sans vie. «La nettoyeuse de plage se conduit en trouvant l'équilibre entre la vitesse d'avancement, la vitesse de rotation du pick-up et la profondeur du travail. Tout un savoir-faire pour ne pas éroder la plage». Il faut former les agents mais aussi mener des actions préventives vers les usagers.

Plus efficace et plus sélectif, mais plus coûteux, le ramassage manuel est effectué sur 64km de côtes situées au pied des falaises et dans des espaces naturels. Il concerne 37communes. Initié par le Conseil Général, il a été institué en 2003. «En 3 passages, 132m³ de déchets ont été collectés, en 2004, 80m³ en 2 passages, soit 0,75m³ par km». Les résultats sont encore peu significatifs, mais on note, en ces endroits, des nidifications de gravelots et l'apparition de végétaux.

Lors de la discussion finale, il est apparu un nouveau phénomène sur les plages, celui des algues, qui pose problème pour le ramassage et leur élimination.

Thierry Helbringer de la Sté Caninas a présenté au travail divers matériels qui conjuguent efficacité avec protection du milieu.



Sylvie Fleury, Michel Lamarre, Gérard Vauclin et Thierry Helbringer ont été les intervenants de cette rencontre.

Les maires ont été très attentifs aux solutions proposées.



Ecoplage intéresse la ville de Quend

Ville balnéaire de la Somme à proximité de Fort Mahon, Quend est soumise comme de nombreuses stations balnéaires à l'érosion de sa plage. Une délégation a été reçue par l'adjoint à la plage, Pierre Aubin, pour étudier le système Ecoplage.

Fonctionnant sur la plage viller-soise depuis 2003, le système Ecoplage a sensiblement amélioré le dépôt de sable, sur la plage centrale, entre les épis du Mermoz et du Cercle nautique, là où les drains ont été installés. « Sur cette partie, on constate un apport de 3 000 m³ de sable alors qu'à l'ouest de cette zone 2 000 m³ ont disparu et à l'est 700 m³ », signale M. Couton de la société Ecoplage. L'érosion a été ainsi bloquée tout en gardant le côté naturel de la plage. « Villers-sur-Mer est le premier site sur le secteur Manche doté de ce système. C'est une expérimentation grandeur nature suivie par un organisme

d'État indépendant, l'université de Caen » ajoute M. Linderoth, le directeur de la société.

« Notre plage est en train de disparaître et nous devons trouver une solution pour protéger prioritairement 400 m de plage. Notre problème est suivi attentivement par la DDE maritime avec M. Leconte et la société d'aménagement de la côte picarde avec M. Mathon, conseiller général » explique Marc Volant, le maire de Quend.

A Villers, le système Ecoplage paraît très intéressant. « L'érosion a été stoppée, le haut de la plage a été engraisé par un apport de 4 cm d'épaisseur de sable tandis que le bas a été asséché. Après chaque tempête, le drain le plus proche de la mer permet de reconstituer le sable disparu très rapidement tout en protégeant le haut de la plage qui ne subit plus d'effet négatif », ajoute M. Linderoth.

La visite s'est achevée par un montage vidéo montrant le fonctionnement du système.



Une délégation de la ville de Quend s'est intéressée au système Ecoplage installé à Villers-sur-Mer.



DU NOUVEAU SUR LA PLAGE

Des totems

Chaque année, durant la saison estivale, de nombreux enfants s'égarer sur la plage provoquant des frayeurs aux parents. La ville a décidé de doter chaque zone de bain de totems de couleurs différentes, deux pour la zone Mermoz, un pour la zone Jean Moulin.

Les parents, à leur arrivée sur la plage, trouveront aux postes de secours des bracelets de la même couleur que le totem installé dans leur zone de baignade qui sera ainsi, pour les uns comme pour les autres, un point de ralliement.

Un panneau d'information sera installé sur chaque totem pour expliquer son fonctionnement.

Des fanions

Un mât surmonté d'un fanion bleu marquera chaque limite de la zone de bain afin d'indiquer aux baigneurs la zone surveillée et celle qui ne l'est pas. A chaque marée, les CRS-MNS et les SNSM qui assurent la surveillance auront en charge de déplacer ces mâts pour les placer le plus près possible de la zone de baignade.

Une vigie

La surveillance de la zone de bain, du poste de secours Mermoz sera assurée par le poste central de la rue Michel d'Ornano jusqu'au chapiteau de l'amphithéâtre et du chapiteau jusqu'à la rue des Chalets Louvard par une vigie équipée d'une chaise haute installée au niveau de la rue de la Rosière.

Matériel

Le poste Mermoz sera doté d'un défibrillateur automatique pour massage cardiaque.

Rue de la Rosière, un quad sera à disposition des sauveteurs pour intervention rapide de la zone de bain surveillée.

Un zodiac neuf équipera chaque zone de bain.

Pierre Aubin, adjoint, responsable de la plage.



1er Mai

Le maire Gérard Vauclin a accueilli, comme d'habitude, les Villersois dans la salle panoramique à l'occasion du 1er mai.



Michel Vancoille, président des ACPG, a décoré Guy Lebaillif, ancien combattant d'Algérie

Des vétérans anglais aux cérémonies du 8 Mai

La 60^e commémoration de la victoire a été l'occasion de réunir, autour du monument aux morts, de nombreux Villersois qui étaient accompagnés par une délégation de vétérans de la British Legion de Wickham, ville jumelée.

Après un défilé dans les rues de la ville, conduit par la fanfare de Sannerville, Gérard Vauclin, Michel Vancoille et René Grandjean ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts. Puis après la lecture du message du secrétaire d'état aux anciens combattants, Michel Vancoille a remis à Guy Lebaillif, ancien d'Algérie, la médaille au titre de reconnaissance de la nation.



A l'issue de la messe solennelle, Gérard Vauclin a accueilli tous les participants, salle Bagot, demandant d'avoir une pensée spéciale et beaucoup de respect «à tous les militaires qui ont été, durant six ans, prisonniers en Allemagne pour les souffrances endurées pendant et après leur retour chez eux». Pour sa part, Eric Bright, président des vétérans anglais a souligné la qualité des échanges qui se réalisent chaque année, d'un côté et de l'autre de la Manche, depuis plus de 25 ans.

Dépôt de gerbe au Monument aux morts.

La médaille militaire à l'adjudant-chef Gardin

Lors des cérémonies du 8 mai, célébrant l'armistice de 1945, à Caen, l'adjudant-chef Gardin, commandant la communauté de brigades de Villers-sur-Mer, a été décoré de la médaille militaire, suite à ses 30 ans de carrière militaire, par le colonel Saffray, commandant de la légion de gendarmerie de Caen, suite à un décret du président de la République.



61 ans plus tard Ron Bartley revient sur les lieux de son aventure

Dans la nuit du 5 au 6 juin 1944, Ron Bartley pilote un planeur au-dessus des côtes normandes quand l'avion remorqueur est atteint par la défense antiaérienne allemande. Le fragile appareil continue son vol et finit par se poser en catastrophe, à 1h30 du matin, avec ses deux pilotes et ses deux passagers, au lieu Favrol, sur la commune de Villers-sur-Mer. Commence alors pour les quatre hommes une dangereuse aventure qui se terminera bien pour Ron Bartley (voir lettre de Villers juillet 2004)

Accompagné de son fils, Christopher, le vétéran anglais a souhaité faire revivre à son petit fils, Alex, le périple d'une semaine effectué dans la campagne augeronne avant qu'il puisse rejoindre les lignes alliées.



Ce n'est qu'après de nombreuses recherches en Grande Bretagne, qu'Alain Huvé a retrouvé le vétéran tout heureux de pouvoir dire un grand merci à ceux qui l'avaient sauvé de l'ennemi.

Le samedi 4 juin, son hôte l'a mené sur les lieux du crash. « Malgré ses 87 ans, le toujours alerte vétéran a traversé un herbage, puis franchi un ravin pour retrouver le lieu exact où le planeur s'était écrasé » commente Alain Huvé. C'est un moment d'émotion intense.

A son petit fils, il a montré l'endroit précis où il se terrait, n'hésitant pas à escalader la carrière pour lui montrer où se trouvaient les ennemis qui le recherchaient.

En compagnie D'Alain Huvé, Ron Bartley a mené son fils et son petit-fils dans la carrière où il s'était dissimulé.

«Images parallèles» par Jacky et Anouchka Roginski

Avertissement au lecteur !

Au fil des années, une moisson importante d'images a été réalisée pour permettre la mise en œuvre d'ouvrages précédents, tous axés sur l'histoire de Villers sur mer.

Il ne pouvait être question de laisser ces photographies dormir à l'intérieur des tiroirs ou sur les disques durs des ordinateurs, aussi la décision a été prise de réaliser le présent album afin de permettre aux amoureux de l'histoire de la commune de consulter le plus grand nombre de documents possible.

Ce titre Images parallèles, a été choisi car proposant, à côté de très anciennes images de la ville, des photographies numériques couleurs réalisées spécialement sur les mêmes lieux ; ceci en essayant de se rapprocher au plus près des cadrages réalisés par les photographes de l'époque avec leurs anciens appareils. Ainsi le lecteur pourra aisément constater l'importance des changements réalisés au cours des années, constructions de nouveaux immeubles et disparitions d'anciennes demeures, modifications diverses, aménagements de la ville etc.

Cet ouvrage a pu être réalisé grâce au concours amical de nombreux collectionneurs dont les noms sonneront familièrement aux oreilles de chacun, car étant le plus souvent les patronymes de Villersois authentiques, à savoir : Madeleine Gaston Duprez, Gérard Vauclin, Thierry Vincent, Michel et Anne Marie Lefèvre-Desloges, André Gilles, Bertil Dière, Jean Jacques Deliquaire et autres amis que nous remercions vivement pour leur spontanéité !

Nous vous invitons à nous suivre pour une agréable flânerie en images dans le Villers d'hier et celui d'aujourd'hui !

Notes complémentaires :

Certaines cartes postales anciennes ont fait l'objet de traitement informatique, recadrages, inserts de texte pour une meilleure compréhension ou pour les besoins de la mise en page. Limités par le nombre de feuilles pour pouvoir mettre sur le marché à un prix raisonnable cet ouvrage entièrement imprimé en couleurs certains thèmes n'ont, à notre grand regret, pu être abordés ; ainsi la porte reste ouverte à tous ceux qui souhaiteraient poursuivre le travail commencé. Nous continuons à travailler sur un dernier ouvrage qui mettra en scène les soixante années de transformations de la station balnéaire depuis la fin de l'occupation jusqu'à nos jours, un livre qui devrait sortir l'année prochaine en début d'été et qui clôturera la série de l'histoire de Villers.



Parution début Juillet
Vente à la librairie du Marché au prix de 26 €

Des milliers de fleurs pour fêter la tulipe

Pour cette 2^{ème} fête de la tulipe, une plantation spectaculaire en plein centre ville accueillait les visiteurs. 10 000 fleurs aux robes multicolores que petits et grands pouvaient cueillir à raison de 6 € le bouquet de 10. «*Nous souhaitons faire de cette fête un événement pour ouvrir la saison touristique*» a déclaré David Bickert, le directeur de l'office de tourisme et d'animation, organisateur des festivités.

Malgré le temps incertain, la fréquentation si elle n'a pas été exceptionnelle a satisfait les promoteurs de cette animation qui avaient greffé autour du thème deux jours de festivités qui ont ravi les visiteurs heureux de découvrir qu'on avait pensé à eux pour leur arrivée dans la station. «*Nous sommes heureux de venir en vacances à Villers, car il se passe toujours quelque chose et cette fête a tout pour nous combler : des fleurs magnifiques et du folklore normand!*» a aimé à dire un Parisien. Autour d'un marché artisanal et gastronomique avec des spécialités basques, les enfants pouvaient découvrir la ville avec des promenades en poney les menant jusqu'aux animaux de la ferme du lieu Roussel.

Les plus grands avaient à leur disposition deux expositions, l'une contant l'histoire de la tulipe, l'autre présentant «les fleurs au cœur de l'art» peintes par des artistes de la région, agrémentées par des démonstrations de métiers anciens, dentelle, vannerie, cardage, tressage de la paille aux sons de l'accordéon et de la vielle tandis qu'évoluaient danseurs et danseuses de l'ensemble Arts et Traditions «La Vilotte».

Mais le meilleur souvenir de la fête restera sans conteste la plantation de 10 000 tulipes, rue du général de Gaulle, incitant les curieux à sortir quelques euros de leurs poches pour participer à la cueillette et garder, quelques jours durant, le souvenir d'une belle promenade.



FÊTE DE LA TULIPE



29 Villersois à Wickham

Au cours du week-end du 1er mai, le comité de jumelage avait organisé un voyage en Angleterre à Wickham, ville jumelée avec Villers, pour 29 personnes.

Depuis bientôt 30 ans, ces visites régulières entretiennent l'amitié entre les deux cités et sont l'occasion de réjouissances. Les Villersois ont eu le plaisir de découvrir le vignoble «Webbs Land» implanté à Boffzen depuis quelques années et d'y déguster quatre vins. En soirée, le repas en commun aux sons d'une musique folklorique, a permis d'échanger avec la présidente, Ann Jonhson, des propos sur l'avenir du jumelage et de les remercier pour leur accueil toujours aussi chaleureux.

Le dimanche, jour de la Victoire pour les Anglais, la délégation villersoise a participé aux festivités et suivi le défilé avec les sosies du général de Gaulle et de Winston Churchill avant de suivre les danses folkloriques des groupes des Morris Men.

Un voyage en France a été programmé pour l'année prochaine à pareille époque.





Retraite et médaille de la ville pour Jean-Michel Romano

Les enseignants et le personnel s'étaient associés à la municipalité pour souhaiter une bonne retraite à Jean-Michel Romano, directeur du groupe scolaire Victor Duprez.

Arrivé en septembre 1996 pour assurer la direction de l'établissement villersois, Jean-Michel Romano avait effectué auparavant, en grande partie, sa carrière à Pont-l'Évêque durant 19 ans. Le futur retraité aura passé 37 ans dans l'éducation nationale. *«J'ai trouvé en Jean-Michel, déclare Gérard Vauclin, un homme pressé, pour ne pas dire angoissé, mais éminemment sympathique, très bon enseignant ayant le sens des responsabilités et des difficultés. Il a été attentif à la bonne marche de l'école avec le sens de la responsabilité et des deniers publics. La transition qui va s'effectuer avec Marie-Claude Letorel, à la rentrée prochaine, se passera bien».*

Répondant au maire, Jean-Michel Romano a dit avoir eu beaucoup de plaisir à finir sa carrière à Villers en parfaite entente avec ses collègues. *«J'ai rencontré ici des conditions exceptionnelles, une belle école et des effectifs stables. Quand les gens se trouvent bien quelque part, ils y restent».* Précurseur de l'informatique à l'école, Jean-Michel Romano a également développé l'initiation à

la voile pour les élèves des cours moyens.

Représentant l'inspectrice, Michel Robert, conseiller pédagogique a souligné l'excellente carrière du futur retraité marquée par le travail et ses bonnes relations avec les élèves.

Le maire a remis, ensuite, la médaille de la ville et un cadeau à Jean-Michel Romano et des fleurs pour son épouse.

Michel Robert, Patricia Forin, adjointe, Mme Romano, Gérard Vauclin, maire et Jean-Michel Romano.



105 personnes au repas de l'AMAS

L'association municipale de l'aide sociale a organisé avec le concours de Patricia Forin, de Monique Bécél, d'Isabelle et de Nicolas un repas au casino. 105 personnes ont pu apprécier le repas confectionné par la charcuterie Blavette et la musique de Régis Suez.

Patricia Forin, Monique Bécél, Gérard Vauclin, maire et André Casna ont salué les participants.

Section VTT

Le championnat 2005 tire à sa fin pour nos vététistes. Grâce aux excellents résultats obtenus lors des différentes courses disputées dans la région Basse-Normandie, 3 Villersois se sont qualifiés pour disputer le championnat national de l'UFOLEP qui avait lieu le week-end de Pentecôte à CHANTONNAY en Vendée sur un circuit de 12 kilomètres, à la fois physique et technique, digne d'un championnat de France.

En catégorie SENIOR, Sébastien LEMAIRE, a réalisé une très belle course. Désavantagé en début de course, en raison d'un placement en dernière ligne sur la grille de départ, il se bat pour remonter de la 140^{ème} place au premier tiers du classement. Malheureusement les efforts consentis lors des deux premiers tours se sont faits ressentir en fin de course et l'ont contraint de ralentir son allure. Sébastien se classe malgré tout dans la bonne partie du tableau avec la satisfaction d'avoir donné tout ce qu'il pouvait.

En catégorie Tandem ; Christophe VIGNET et Jean-Jacques DUMONT ont eux aussi fait honneur au club et à la délégation calvadosienne. Dans une catégorie somme toute relevée, ils se sont hissés à une honorable douzième place du classement national malgré un léger souci mécanique en fin de course, dans le dernier tour.



Les petits rats de l'AJV ont fait le spectacle

La section danses avait interrompu ses cours durant la saison 2003-2004 faute de professeur. «Ce fut pour nous une grosse déception, commente Jean-Jacques Legros, le président, mais nous avons insisté et retrouvé un professeur en la personne d'Alice de Valens. Nous avons remonté la pente et un nouveau groupe d'une quarantaine de jeunes allant de la maternelle aux ados s'est constitué et a offert ce spectacle».

Autour de l'expression corporelle et de danses modernes, les petits rats de l'AJV ont présenté un spectacle plein de fraîcheur et de couleurs sous le thème d'un «Voyage dans l'espace». «L'invasion des petits hommes verts» et le ballet des comètes ont remporté un franc succès auprès du public qui avait empli la salle du cinéma du casino.

Luc Liné vous présente une activité de l'A.J.V

Pourquoi j'ai choisi le sambo

Cela fait 12 ans que j'anime une section de l'A.J.V. et que j'ai choisi l'activité sambo. Ma formation et l'expérience acquise au long des années m'auraient permis de choisir le judo ou la lutte, activités sportives que j'enseigne à l'université où je suis responsable des sports de combat de préhension et directeur du service des sports.

Le sambo est le style moderne des luttes traditionnelles dans lesquelles il a puisé ses techniques mais aussi la façon de transmettre.

Le règlement de sambo permet aux pratiquants de lutte moderne ou traditionnelle mais aussi de judo, de pouvoir s'exprimer avec tout leur bagage technique. Le sambo a été conçu comme étant un carrefour, un style ouvert, si bien que les samboïstes peuvent s'adapter sans problème à tout autre style.

La démarche d'enseignement que j'utilise est une méthode naturelle très proche de celles utilisées dans les luttes traditionnelles mais qui intègre les données des séances modernes.

Les enfants que j'encadre chaque semaine pratiquent beaucoup au sol, cette pratique de sambo intègre les principes généraux de lutte et de Ne-Waza plus connus du public français. Cet enseignement se concrétise par la participation à des rencontres de sambo : cette année, nous nous sommes déplacés à Caen et à Houlgate et le club a lui-même organisé un tournoi à Villers-sur-Mer. Pour montrer la polyvalence de leur adaptabilité et susciter chez eux un esprit d'ouverture, je fais participer mes élèves à des tournois de lutte et de judo. En lutte, nous nous sommes déplacés pour les tournois de Bayeux, Valognes, Houlgate et quelques uns sont allés à Cherbourg. En judo c'est le club de Ouistreham qui nous a accueilli deux fois.

Enrichis de toutes ces expériences les enfants ont une attitude active dans la recherche qu'ils mènent séance après séance autour d'une activité très rigoureuse. Elle ne tire pas sa rigueur de la discipline et de l'autorité mais tout simplement du respect nécessaire pour pratiquer avec un partenaire.

Les cours ont lieu tous les lundis au stade de Villers à partir de 17 heures et ils reprendront le 5 septembre. Les premières séances sont des séances d'essais ouvertes à tous, filles et garçons, âgés de 6 ans et plus.

Renseignements AJ.V. : M. Liné 06 85 70 24 48

Le rallye automobile touristique de Villers-sur-Mer

«Amour, Délices et Orgues» : le lundi 8 août 2005, le Rallye de Villers s'élançera sur les routes normandes.

Il y a des rallyes touristiques à Villers depuis très longtemps. Certains se souviennent des circuits préparés par Monsieur Guiard; la remise des prix avait lieu au cours d'un bal qui était un des grands moments de la «saison» villeroise. En 1980, Louis et Nicole LAPIERRE prennent en charge cette organisation avec le succès que l'on sait; ils sont aidés par Monsieur et Madame de Bruyn. En 1986, le rallye automobile est rattaché à la nouvelle association Villers Animation. En 2001, Jacques et Catherine WITASSE deviennent responsables, mais leurs amis LAPIERRE participent toujours à l'organisation. Depuis 2004, Villers Animation et Loisirs remplace Villers Animation pour les activités gérées par des bénévoles dont le rallye fait partie.

Un rallye touristique doit faire découvrir des lieux insolites ou méconnus. Il emprunte souvent des routes étroites au milieu desquelles l'herbe pousse, mais où se dévoile toute la beauté de l'arrière pays. Nous avons la chance d'avoir tout autour de nous un très riche patrimoine historique et architectural, mais aussi géographique et géologique, il n'y a que l'embarras du choix pour établir un itinéraire. Ainsi récemment, nous avons suivi les traces des voies romaines pour arriver sur le site de Vieux-la-Romaine; en 2004, «toutes voiles dehors», c'est la façade maritime et aventureuse du Pays d'Auge qui a servi de trame jusqu'à l'arrivée à Honfleur suivie d'une promenade en mer. Le cadre associatif permet de faire ouvrir des sites habituellement fermés au public comme l'église de Ste Marie-aux-Anglais ou le Manoir du Désert.

Une fois l'itinéraire choisi, il faut le transformer en une succession d'énigmes et de questions d'observation pour le faire découvrir aux concurrents. C'est là qu'intervient le second impératif d'un rallye : S'AMUSER. La journée doit être d'abord agréable, distrayante, même s'il faut toujours rester en éveil. Les sujets abordés sont très variés pour que tous les équipiers participent, y compris les enfants. Il faut des jeux pour que la tête et les jambes soient également sollicitées. Tous les efforts sont faits pour qu'aucun concurrent ne se perde, ou alors qu'il puisse rapidement reprendre l'itinéraire. Pour suivre les horaires de la plupart des estivants, le rallye commence maintenant à 10h. Un endroit abrité du soleil ou de la pluie est prévu pour le déjeuner pique-nique et l'arrivée est toujours un moment festif.

Les résultats sont proclamés au cours d'un cocktail dans la salle panoramique du Casino. La coupe est remise au vainqueur par Monsieur le Maire, lui-même ancien concurrent du Rallye et soutien fidèle de cette animation villeroise. Tous les équipiers sont récompensés.

Ainsi donc, en 2005, il y aura l'Amour, les Délices et les Orgues. L'amour, il est unique, éternel, mais il ne doit pas tenter le diable; les délices normands sont nombreux et on pourra les goûter; quand aux orgues, il n'y a pas que celui de Villers. Espérons que ces quelques mots donneront des CLEFS aux futurs participants du Rallye.

N'oubliez pas le Rallye Pédestre le lundi 15 août 2005.

1 050 marcheurs au rendez-vous

La 17^e randonnée de la Côte Fleurie a enregistré la participation record de 1050 marcheurs, au départ de Caen ou à celui de Cabourg. Le succès de l'épreuve organisée par l'ATSCAF a depuis de nombreuses années débordé le cadre du Calvados. Hauts Normands, Parisiens et même un Corrèzien de Brive-la-Gaillarde ont apporté une renommée à l'épreuve.

Ouverte à toutes les catégories d'âge, du sportif confirmé à l'amateur qui trouve plaisir à marcher, la randonnée a vu la victoire d'un licencié de la section marche de la Maison des Jeunes de Trouville qui remporte Caen-Villers pour la 4^e année consécutive. «C'est une compétition que j'aime bien d'autant que cette année, il y avait plus de route et moins de sable. Elle me servait de tremplin pour le championnat de Normandie des 50 km». Le vainqueur de Cabourg-Villers est lui aussi un habitué, Raymond Houssaye, qui en est à sa 3^e victoire.

Bernard Potier, l'un des organisateurs, s'est réjoui du succès de l'épreuve dont une partie des inscriptions va à la lutte contre le cancer. «Le nombre record de participants est sans doute dû aux inscriptions sur l'Internet mais aussi aux sponsors, Ouest-France, la Ville et le casino de Villers qui apportent leurs généreux concours et aux 80 bénévoles qui assurent la sécurité des marcheurs».

Tennis Club de Villers sur Mer

rue du Docteur Sicard
14640 Villers sur Mer
Tél./Fax : 02 31 87 52 40

Quoi de plus agréable à vous souhaiter en ce début de période estivale, à vous Villerois de vie mais aussi à vous Résidents Secondaires et Estivants, sinon du soleil et encore du soleil même si celui-ci vous fatigue un peu plus pour les uns mais aussi permet à d'autres de bronzer et se détendre mieux.

Au Tennis Club, les congés de Pâques arrosés et froids ont un peu fait baisser la fréquentation des courts, mais le mois de mai a permis de retrouver non seulement les fidèles et amis, mais aussi de nouveaux adeptes.

Les résultats de nos équipes sont de plus en plus satisfaisants, en voie d'homogénéisation, même si nos grands vétérans ont été moins performants en ce début d'année 2005.

Nous nous préparons pour vous accueillir avec joie dans notre club «fleuri et ombragé» aussi pour vous détendre, vous distraire, vous faire plaisir ou goûter tranquillité et calme. Et bienvenue aux néophytes et aux nouveaux membres !

Deauville vainqueur du tournoi inter casinos

Depuis 2000, les casinos disputent un tournoi de football. Vainqueur l'an passé, Villers-sur-Mer avait à charge, cette année, l'organisation de la manifestation.

Ouvert uniquement, lors de sa création, aux casinos du Calvados, le tournoi s'est peu à peu élargi à d'autres régions. 18 établissements étaient représentés, les plus loin venant de Royan et d'Amneville. Ainsi l'Est, le Nord, l'Ouest, la Haute et Basse Normandie ont participé.

Deauville Machines à sous a remporté le tournoi en battant en finale Villers-sur-Mer sur un score sans appel de 4 à 0. Derrière se trouvaient Amneville à la 3^{ème} place, Saint-Valéry-en-Caux, à la 4^{ème} et Deauville jeux à la 5^{ème}.

Angélique Tanner, responsable des jeux, a remis la coupe des vainqueurs à Deauville, machines à sous.



Les débutants de l'ASVBB ont de l'avenir

Le dimanche 5 juin, l'équipe des débutants de l'ASVBB, joueurs nés en 97-98, a participé à la journée nationale des débutants. 97 équipes du Calvados étaient présentes à cette compétition qui se disputait sur des jeux d'adresse et six matches. Malgré la pluie qui n'a pas cessé de tomber durant toute la journée, les jeunes pousses villersaises ont pris la 2^{ème} place pour les jeux d'adresse derrière Mondeville, 223 pts. Villers, pour sa part, obtenait 207 pts. Les rencontres de football se sont soldées par 2 victoires, 2 nuls et 2 défaites.

L'équipe était composée de Jason Roger, Florian Vignet, Etienne Maheut, Thibault Lavergne, Paul Mérieult, Guillaume Bihoreau, Victor Trégoat et Basile Brione.



Cercle Nautique de Villers sur Mer École Française de Voile

Saison 2005

Supports	1 ère semaine	2 ème semaine	3 ème semaine
7/10ans Optimist	104 €	94 €	85 €
11/13 Pico	124 €	112 €	100 €
13/15 New Cat	135 €	122 €	110 €
+15 Catamaran	146 €	131 €	118 €

La saison s'annonce bien au Cercle Nautique de Villers, les stages ont débuté le 27 juin, toutes les semaines du lundi au vendredi, le matin pour l'initiation, l'après midi pour le perfectionnement. A noter l'arrivée de nouveaux bateaux : les New Cat 12 qui permettront aux plus jeunes de s'initier au catamaran.

En dehors des stages, le CNV aura le plaisir de vous recevoir tous les jours pour les locations et les cours particuliers, en fonction de vos disponibilités..

En ce qui concerne le char à voile, et pour la sécurité de tous, les séances s'arrêteront en juillet et en août, alors rendez-vous en septembre pour des sensations hors du commun !

Inscriptions, renseignements ou simple visite «découverte», Damien, Yann et Eléonore auront le plaisir de vous accueillir !

2 et 3 juillet : Regate Fire Ball

7 août : journée découverte SNSM

Visite de la vedette Michel d'Ornano



Raid Nature Longitude 0

Le raid des Vaches Noires 2005 est terminé, l'édition 2006 est déjà en préparation, il aura sûrement lieu au mois d'octobre.

Nous avons repris sérieusement les entraînements et les compétitions avec succès puisque les équipes de l'association ont réalisé 5 podiums en 5 raids.

Nos entraînements sont ouverts à tous, ils sont généralement composés de VTT et/ou course à pied, en lecture de carte, road-book ou suivi d'itinéraire. Vous pouvez consulter le planning sur notre site www.raidlongitudezero.com, téléphoner au 06 76 85 52 49 ou 06 73 62 12 51 ou venir vous renseigner aux Ets des Bains sur la digue.

Venez avec nous vous épuiser à vous faire plaisir.

D'autre part, cet été, venez relever le défi de la longitude zéro sur un parcours de kayak de mer et de course à pied. Le défi est ouvert à tous en solo ou par deux, vous effectuez le parcours quand vous voulez. Itinéraire et chronométrage aux Ets des Bains. L'inscription est de 5 euros par personne. Résultats affichés en permanence aux Ets des Bains sur la digue promenade. Classement par mois et sur l'été.

Association RAID NATURE LONGITUDE ZERO
21 rue Fanneau - 14640 VILLERS SUR MER
site : raidlongitudezero.com
mail : courrier@raidlongitudezero.com
Tel : 06 76 85 52 49 ou 02 31 88 85 61



Pétanque Club

Le pétanque Club est heureux de pouvoir vous accueillir tous les mercredis en juillet et août, au stade André Salesse à partir de 14h. Ouvert à tous.

Sera organisé à chaque fois, un concours pour les jeunes de moins de 14 ans.

Pour le concours du 14 juillet, la licence est obligatoire. Se rencontreront également, des équipes mixtes plus un concours féminin.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. GAUTRIN au 02.31.88.87.92.
VENEZ NOMBREUX

Volley-Ball

Présentation de la saison estivale 2005

La saison estivale 2005 sera notamment marquée par l'Open Beach, tournoi lancé en 2001 par le comité du calvados de volley-ball et rassemblant des équipes de 3 joueurs.

Comme en 2004, la première étape de cette compétition ouverte à tous (hommes, femmes, joueurs chevronnés et amateurs éclairés), dotée de nombreux prix, a eu lieu à Hérouville Saint-Clair (le 5 mai) et s'achèvera à Villers-sur-Mer (le dimanche 10 juillet). Toutefois, elle ne comprendra cette année que 8 étapes au lieu de 9, la ville de Houlgate n'y étant pas associée. Nous espérons que cet «oubli» sera réparé, le volley-ball de plage étant solidement ancré dans cette station balnéaire qui hébergea, jadis, de nombreux internationaux.

Pour la 4^{ème} année consécutive, Villers a donc été choisie pour accueillir l'étape finale du tournoi, ce qui n'aurait guère été possible sans le soutien de la Municipalité et de plusieurs partenaires, tel le casino, et sans le dynamisme de ceux qui, à l'image de notre Président Christian Caldagues, de Guy Robin et des animateurs du CALM ont assuré et continuent d'assurer la promotion du volley-ball villersois. On oublie trop souvent que ce sport de balle est l'un des plus difficiles au plan technique et, avec le rugby, est celui qui a connu les évolutions les plus importantes au cours de ces dix dernières années.

C'est le 10 juillet en soirée que seront connus les meilleurs joueurs du Beach Tour dans les catégories, Homme, Femme et Jeune de moins de 18 ans. Il s'agit, rappelons-le, d'un classement individuel qui sanctionne autant la régularité des performances que l'assiduité aux différentes étapes du tournoi.

La finale du Beach Tour sera suivie par des tournois aux formules plus souples et plus conviviales permettant, par exemple, de réunir au sein d'une même équipe des joueurs de niveaux différents. Ce sera vraisemblablement le cas du dernier grand rendez-vous de juillet, le tournoi Robin, disputé le 16 et peut-être, au mois d'août, des tournois du Moniteur (le 13) et Calda (le 20).

Mais la saison ne s'arrêtera pas là. Après avoir réuni, le samedi 11 septembre 2004, un plateau prestigieux de joueurs et d'anciens internationaux, l'Amicale des Internationaux Français de Volley-ball récidivera en parrainant, pour la deuxième année consécutive, le tournoi de clôture de notre station.

Ce dernier grand rendez-vous a donné lieu à plusieurs articles dans la presse locale : Ouest France, Pays d'Auge... ainsi que dans la Lettre de Villers. Je n'y reviendrai donc pas, sinon pour inciter les amoureux de ce sport à participer à la journée du 10 septembre qui rassemblera trois générations de joueurs dans une ambiance sympathique n'ayant rien à envier à celle des plus belles étapes du Beach Tour.

Remise des prix prévue salle panoramique du casino et «troisième mi-temps» dans un restaurant villersois.

Association Paléontologique

Et si nous parlions le paléontologue

Les médecins de Molière en sont le plus célèbre exemple, chaque spécialité a son propre langage, pour se donner un air savant disent les mauvaises langues, pour simplifier et codifier les communications internes répondent les utilisateurs.

La paléontologie n'échappe pas à la règle et il arrive que l'un ou l'autre lecteur de l'Echo des Falaises, la revue annuelle de l'Association paléontologique de Villers, se plaigne de l'utilisation de quelque terme jugé hermétique.

Telle est grande la richesse en fossiles des Vaches Noires qu'il n'est pas exclu d'entendre dans nos rues parler le paléontologue. Pour aider tout un chacun à le comprendre et à en déchiffrer les écrits, nous allons essayer d'en proposer une initiation à partir de l'exemple de l'un des fossiles les plus courants des Vaches Noires, la *Lopha gregarea*.

C'est Carl von LINNE (1707-1778), un naturaliste suédois qui a formulé une classification des végétaux et animaux, sur un mode binaire qui est encore en usage aujourd'hui.

Les êtres vivants, préalablement répartis en embranchements (ou phylum) eux-mêmes divisés en classes, sont désignés par deux noms latins successifs, celui du genre, écrit avec une majuscule (*Lopha*) suivi du nom de l'espèce, écrit lui, avec une minuscule (*gregarea*).

Vieille de plus de deux siècles, la classification linnéenne est fondée sur des critères morphologiques; elle est aujourd'hui parfois un peu bousculée par la phylogénétique, cette remise en cause s'accompagnant de temps à autre par une contestation de l'usage du latin. C'est la possibilité d'une interfécondation génératrice d'êtres, eux-mêmes féconds, qui est le critère déterminant d'appartenance à une même espèce.

Les choses sont évidemment un peu compliquées pour les fossiles, les tiroirs où les entassent les chercheurs n'ayant jamais servi de cadre à des débats amoureux suivis d'heureux événements, et la recherche d'ADN étant le plus souvent exclue.

Si nous revenons à notre brave *Lopha gregarea* des Vaches Noires, il faut tout d'abord préciser que le genre *Lopha* est

en fait un groupe auquel se rattachent d'autres espèces, dont certaines sont également présentes aux Vaches Noires. Existente ainsi des *Lopha marshii*, *genuflecta*, *solitaria*...

Dans les ouvrages sérieux, le nom de l'espèce est suivi du nom de l'auteur et d'une date; l'auteur est le premier paléontologue ayant donné une description précise de l'espèce et la date est celle de publication de l'ouvrage ayant fourni cette description, *Lopha gregarea* devient ainsi: *Lopha gregarea* Sowerby 1816.

Ce qui peut paraître relativement simple se complique malheureusement du fait des synonymies. En raison de communications insuffisantes, de vanités personnelles voire nationales, certains ont donné un nouveau nom à des espèces déjà décrites. Elie Bertrand, auteur d'un dictionnaire des fossiles de 1763 se plaignait déjà: «*ce n'est qu'avec un grand dégoût que nous copions si souvent tant de synonymes... chaque auteur se plaît à inventer de nouvelles dénominations...*». Ainsi notre *Lopha gregarea* se retrouve parfois sous les noms de: *Ostrea gregarea*, *Alectronya gregarea*, *Rastellum gregarea*...

L'attitude des scientifiques quant à la définition d'une nouvelle espèce a évolué avec le temps: de la recherche d'un spécimen «hors norme» pour en faire le modèle d'une espèce, la tendance est désormais au contraire à la recherche, parmi un lot important, du spécimen le plus représentatif des caractéristiques présentes chez le plus grand nombre d'individus.

Ce changement d'attitude s'est conjugué avec des travaux plus ponctuels pour aboutir à la remise en cause de la réalité de certaines espèces qui sont alors devenues des *nomem nullius*. Ainsi a-t-il été considéré que la coexistence dans certains gisements d'ammonites de formes très différentes pouvaient correspondre à un dimorphisme sexuel: les grosses coquilles, dites macroconques étant les femelles d'une espèce dont les mâles ont des coquilles plus petites dites microconques. Plus rarement certaines espèces ont été créées à tort à partir d'exemplaires déformés par une pathologie; c'est par exemple le cas de l'ammonite *Distichoceras bicostatum*.

Pour chaque espèce reconnue, il existe un spécimen de référence dit holotype déposé dans une collection publique

(musée ou université). Lorsque l'holotype a disparu, ce qui s'est par exemple produit du fait des bombardements de Caen et du Havre, il est choisi, en remplacement un néotype. Existente également des paratypes, des syntypes, des cotypes et des topotypes.

Après le Précambrien qui s'est achevé il y a 540 millions d'années l'histoire de la terre et celle de la vie sont divisées en quatre ères (Paléozoïque ou Primaire, Mésozoïque ou Secondaire, Cénozoïque ou Tertiaire, Quaternaire, subdivisées en périodes comme le Jurassique, elles-mêmes partagées en étages comme l'oxfordien. Beaucoup de dénominations d'étages font référence à une région ou à une localité. Citons par exemple le Bajocien dont l'appellation rappelle la tribu gauloise des Bajocasses installés près de Bayeux, le Lutétien, le Stampien, proche d'Étampes.

Le nom d'une espèce est donc généralement suivi d'une indication d'étage; «*Lopha gregarea* Bathonien à Oxfordien». cette indication est toutefois plus ou moins précise. Certains fossiles ne se rencontrent en effet que dans un seul étage, voire un seul sous-étage, ce sont des fossiles stratigraphiques, encore appelés marqueurs d'étages: c'est souvent le cas des ammonites. D'autres, comme notre *Lopha*, se retrouvent dans plusieurs étages successifs. Les fossiles vivants, terme volontiers utilisé par la Presse, sont des espèces inchangées au travers de longues périodes, comme le *Coelacanth*, déjà présent au Dévonien, il y a 400 millions d'années, retrouvé dans le Callovien des Vaches Noires vieux de 160 millions d'années, et toujours bien vivant aujourd'hui aux Comores.

Pour en terminer avec notre initiation avec le langage mystérieux des paléontologues, indiquons enfin que ceux-ci appellent stratotype le site caractéristique d'un étage, site qui est dès lors généralement protégé. Ainsi la falaise de Sainte Honorine des Pertes, près de Port-en-Bessin est-elle le stratotype du Bajocien.

Si vous souhaitez vous familiariser davantage au parler paléontologique, venez participer aux réunions de travail de l'Association paléontologique de Villers, vous en deviendrez bientôt un «locuteur».

Les paléontologues sont très actifs

Réunis en assemblée générale sous la présidence de Jean-Marie Guégan, les paléontologues locaux ont montré leur dynamisme dans leurs nombreuses activités.

Les réunions mensuelles, dites séances de détermination, sont très suivies et abordent des thèmes très différents débordant la paléontologie vers la préhistoire et les grands mythes de la création de l'homme. *«Bien entendu, précise le président, nous n'avons pas été infidèles aux fossiles, nous intéressant plus particulièrement aux reptiles théropodes des Vaches Noires».*

Les deux conférences annuelles ont présenté le site de Chilhac et ses outils préhistoriques ainsi que des recherches paléontologiques tout près des pays des Talibans.

Deux visites, l'une au Dorset, l'autre à Mulhouse, ont passionné les Villersois. *«L'un des grands succès de l'année a été l'organisation d'une exposition «Oursins d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui» qui a présenté de nombreux échinides provenant des collections de plusieurs membres de l'association».*

Des efforts ont été poursuivis en direction du jeune public. *«L'étendue de sa connaissance suscite parfois l'étonnement tant elle est grande !».*

Des investissements dans «L'Écho des Falaises» et les conférences ont mis à mal le budget. André Casna, trésorier, a souligné combien la situation était difficile. Les 111 adhérents ont accepté de porter la cotisation à 18 € par membre et à 9 € pour la seconde personne d'une même famille.

Les projets 2005 sont malgré tout maintenus. Deux conférences sont au programme ainsi que toutes les activités de l'année passée.

André Casna, trésorier, Serge Favard, vice-président, Jean-Marie Guégan, président, et Louise Sirakian, secrétaire.



Association des Propriétaires de Villers

Comme chaque année, les adhérents de l'Association des Propriétaires de Villers se retrouveront pour leur traditionnelle Assemblée Générale le Samedi 30 juillet 2005, à 9 heures 30, dans la salle panoramique du Casino de Villers.

Depuis plusieurs années, un thème particulier avait été choisi pour être plus particulièrement développé lors de cette assemblée : après Ecoplage, le traitement des déchets, la mise en place de la ZPPAUP, il est apparu nécessaire de donner plus de temps aux échanges entre les adhérents autour des différentes préoccupations qui ont été mises en évidence à l'occasion de l'enquête effectuée l'année dernière.

Aussi la prochaine assemblée ne portera pas sur un thème particulier mais sera l'occasion de faire le point sur l'évolution de la station, sur l'avancement des projets, sur ce qui peut encore être fait pour améliorer la vie de tous et ceci dans les différents domaines sur lesquels portaient notre dernière enquête :

- > Le Site de Villers : la Ville, la Plage, et la Campagne,
- > L'Urbanisme : Maisons, Jardins fleuris, rues, Protection du Patrimoine,
- > Les Transports : Train, Cars, Routes,
- > Les futurs Aménagements : Maison des Associations, Maison de la Nature,
- > Les Loisirs Culturels et Sportifs,
- > La Fiscalité, la Sécurité,

L'intérêt que les adhérents portent à ces questions démontre leur attachement à notre station qui va fêter l'année prochaine ses cent cinquante ans d'existence en tant que station balnéaire, tandis que notre association fêtera aussi bientôt un anniversaire : celui de ses vingt cinq ans !

Alors si vous n'êtes pas déjà adhérent et si, propriétaires à Villers, vous souhaitez nous rejoindre : profitez de notre assemblée, venez adhérer (cotisation de 7,5 euros la première année d'adhésion, de 15 euros les suivantes) et assister à notre assemblée générale, le 30 juillet

Tous les propriétaires sont, en effet, concernés par la vie de leur ville, par les mutations qui se profilent. C'est dans le cadre de notre association représentative qu'ils peuvent au mieux faire entendre leurs voix.

Venez nombreux !

N'hésitez pas à prendre contact avec nous :
Association des Propriétaires de Villers
Secrétariat Général :
Téléphone : 02.31.88.01.76
Adresse : BP 43 – 14640 Villers-sur-Mer
Courriel : villers14_apv@yahoo.fr

Association de Développement des Intérêts des Propriétaires et Occupants de Villers Est

Le 5 juin 2005, se déroulait l'Assemblée générale d'ADIPRO (Association de Développement des Intérêts des Propriétaires et Occupants de Villers Est). À l'ordre du jour : son fonctionnement, avec le rapport de nos activités de l'année 2004, le rapport financier, et le rappel du but de notre association qui est de promouvoir, d'informer, de représenter le nouveau Villers «le Marais de Villers» qui ne fait qu'un avec le centre ville, et ainsi de rassembler avec convivialité tous nos adhérents.

Nous avons présenté nos activités pour la saison estivale :

- > **9 juillet** : concours de boules
- > **18 juillet** : excursion aux Iles Chausey (Granville)
- > **25 juillet** : Promenade les pieds dans l'eau Villers - Houlgate
- > **5 août** : mini croisière sur un vieux gréement : Iles Chausey/ Baie du Mont St Michel
- > **9 août** : traversée - rando de la baie du Mont St Michel
- > **17 août** : excursion aux Iles Chausey (Granville)
- > **29 octobre** : dîner traditionnel à l'occasion de la fête de la coquille.

La présence de monsieur le Maire, toujours très appréciée pour ses informations, projets et réponses à toutes nos interrogations a constitué le point fort de notre assemblée générale.

Ont notamment été évoqués :

- la mise aux normes des branchements d'eau potable,

- le retour du Petit Train tant attendu,
- le devenir de la gare de Villers,
- la Maison du Méridien,
- l'éclairage de l'avenue Jean Moulin et l'aménagement des trottoirs avenue des Gabions,
- l'entrée Est de Villers et son aménagement,
- la plage et le système Écoplage.

Cet exposé très complet que M. Vauclin a développé avec optimisme, fierté et enthousiasme pour sa commune a conforté nos adhérents dans leurs désirs et leurs espoirs dans le développement harmonieux de notre ville.

Cette assemblée s'est clôturée par un repas très convivial à «La Digue de Villers» précédé d'un apéritif très très près de la mer, ce lieu magique, estival et tellement apprécié de nous tous.

Si vous souhaitez nous rejoindre, voici les contacts pour adhérer à notre association ADIPRO :

Présidente : Françoise Lechau, Tél : 02 35 71 91 98 (heures de bureau)

Tél : 02 35 23 52 70 (domicile) ou à Villers : 02 31 88 15 28

Trésorier : Gérard Rampon, Tél : 02 31 14 01 79

ou Email : adiprovillers@wanadoo.fr

UCIA

Les 27 et 28 août,

l'UCIA organise une vente au déballage

Les 27 et 28 août prochains, l'UCIA organise une vente au déballage réservée aux commerçants villersois.

«Si l'UCIA a fonctionné au ralenti, signale Jacques Blavette, le président, elle ne le doit qu'à la démobilisation d'un certain nombre de ses adhérents. Malgré cet état de fait, elle a, néanmoins, poursuivi son action avec la Chambre de Commerce et en venant en mairie pour une réunion avec le sous-préfet. Par ailleurs, l'UCIA est présente au comité de direction de l'office de tourisme avec plusieurs commerçants qui agissent au développement de la ville». Pour cette vente au déballage, Jacques Blavette souhaite la plus grande participation possible pour que la manifestation soit réussie.

Jacques Blavette, président de l'UCIA.



Anciens Combattants

Les cérémonies du 60ème anniversaire de l'armistice 39/45 se sont déroulées sous un temps clément. Que tous les participants en soient, ici, remerciés à commencer par la participation des enfants des écoles, au Père DEBAILLEUL, aux collecteurs des Bleuets de France, aux commerçants et tous ceux qui ont apporté leur concours à la réussite de cette journée.

Nos félicitations au nouveau décoré de la médaille du «Titre de reconnaissance de la Nation» monsieur Guy LEBAILLIF.

Voici des rendez-vous à noter. La fête Nationale du 14 Juillet dont le programme sera diffusé par des affiches chez les commerçants et les panneaux de «Villers Animation et Loisirs». Le 21 août aura lieu la manifestation commémorative de la libération de Villers. Pourquoi le 21 me direz-vous ? Parce que les fanfares ne sont disponibles que les samedis et dimanches ou jours fériés.

Nos amis de la British Légion de WICKHAM nous ont honorés de leur présence le 8 mai. Ils nous invitent à passer 4 jours à WICKHAM, dans les familles, du 23 au 26 septembre prochain. Le principe est toujours le même : les familles qui souhaitent profiter de ce voyage, qui ne vous coûte que le prix du bateau aller-retour, s'engagent à recevoir un couple de vétérans de WICKHAM pendant 4 jours à l'occasion du 8 mai l'année suivante. Vous pouvez déjà vous inscrire auprès de M.VANCOILLE Tel. : 02 31 87 12 76.

Villers Accueil



Une année d'activités se termine et nous avons bien travaillé dans la sérénité et la convivialité. Nos ateliers, dans leur diversité, ont été bien fréquentés, et nos responsables les ont dirigés avec compétence et une parfaite clairvoyance. Ils ont réunis plus de 140 sociétaires. Nous sommes très fiers et heureux.

Nos promenades, sorties pédestres et petits voyages ont été fréquentés normalement et nous nous penchons maintenant sur nos programmes 2005-2006. Le Conseil d'administration est plein d'idées et nous souhaitons tellement qu'elles vous plaisent pour les remercier de leur motivation et de leurs travaux.

De nombreux nouveaux adhérents sont venus nous rejoindre et nous espérons que septembre et les mois suivants verront s'accroître nos effectifs. Bienvenue à tous.

En août prochain, nous espérons vous voir tous à notre exposition qui se déroulera du 6 au 15 août à la mairie annexe au 1er étage. Venez admirer ce que nous sommes capables de faire. Nous reprenons le lundi 19 septembre, notre permanence ouvrant le vendredi 16 septembre.

Notez que le mardi 21 septembre, nous visiterons la foire de Caen, les inscriptions sont ouvertes.

Le pot d'ouverture de la saison a été fixé au vendredi 30 septembre à 17 heures au Casino de Villers.

Bonnes vacances à tous et à très bientôt.

Association des Familles Villersaises

L'association des familles villersaises continue tranquillement ses diverses activités.

Comme d'habitude les braderies et brocantes de printemps ont très bien marché.

Le bénéfice de la brocante a été exceptionnellement envoyé à l'organisation du «Père Ceyrac» en Inde au profit des victimes du tsunami.

Le voyage du 26 mai à mené 95 personnes dans la vallée de la Bresle, au château d'Eu, journée toujours très appréciée.

Notre goûter de fin d'année à eu lieu le 9 juin.

La prochaine braderie est fixée aux 29 et 30 octobre



Société Saint Vincent de Paul

La Conférence de Villers ne reprendra ses distributions alimentaires que fin septembre début octobre.

Toutefois en cas d'urgence vous pouvez toujours contacter l'un des numéros suivant:

02 31 87 46 42 / 02 31 81 91 21 / 02 31 87 05 31

Cette nouvelle misère : la SOLITUDE

Parce qu'elle touche de plus en plus de personnes de tous âges et de toutes conditions, la Société a lancé une grande campagne à l'échelle nationale contre ce fléau.

Il nous concerne tous, dans nos familles, nos amis, nos connaissances et même ceux que nous croisons fréquemment ou dont nous entendons parler.

Alors, si vous n'avez pas la possibilité pour apporter, ne serait-ce que quelques minutes, une présence amicale à l'une de ces personnes faites le nous savoir via l'un de nos numéros de téléphone ci-dessus et nous lui rendrons visite.

La maternelle participe à l'opération «1 bouchon, 1 sourire»

Depuis quelques mois, l'école maternelle du groupe scolaire Victor Duprez participe à la collecte des bouchons en plastique au profit de l'antenne locale de l'association nationale parrainée par Jean-Marie Bigard pour acheter des fauteuils roulants et participer à des opérations humanitaires ponctuelles.

Avec l'opération «1 bouchon : 1 sourire du Calvados», les écoliers recueillent les bouchons en plastique de bouteilles de boissons : eaux, sodas, lait, jus de fruits. *« Les jeunes scolaires, dit la directrice, Joëlle Delange, sont très sensibilisés à cette action qui, outre son côté écologique, apporte une aide financière à des personnes à mobilité réduite par l'achat de fauteuils roulants ».*

En mai, les écoliers ont déposé leurs collectes sur le marché, à Guillaume Besnier, responsable local. Pour récompenser leur geste, la maman de Guillaume avait préparé des gâteaux qui ont fait le délice des gourmets et leur a expliqué que les bouchons allaient partir vers Hérouville où ils sont triés et mis en sacs de 100 litres, ce qui représente 15 à 16kg de bouchons. *« Ensuite, ils sont expédiés en Belgique par camion chargé de 10 tonnes de bouchons, soit 600 à 700 sacs à l'usine de recyclage Eryplast qui achète la tonne 120 € ».*

Amicale des parents d'élèves de l'école primaire

L'amicale des parents d'élèves de l'école primaire de Villers sur Mer organise tout au long de l'année diverses animations.

Loto, fête de la tulipe, sapin de Noël, kermesse et vide grenier sont au programme.

Notre kermesse annuelle s'est déroulée le 14 mai sous la pluie, mais dans la bonne humeur.

Les bénéfices de ces actions permettent de financer entre autre les différentes sorties de fin d'année et les projets extra-scolaires

Cette année encore 2 classes de CM1 ont pu participer à un séjour de 2 semaines de classes de neige à Sollières.

Les classes de CM2 effectuent quant à elles un court séjour en Angleterre.

Nous vous invitons à participer à notre prochain Loto qui aura lieu le 26 Novembre à la salle du casino.



Les 2 classes de neige



Une kermesse très humide

Lors des fêtes de Pentecôte, l'amicale des parents d'élèves du groupe scolaire Victor Duprez organise une kermesse sur la place du Marché pour financer les classes de découverte.

Malheureusement, la journée de samedi a été très pluvieuse et a gâché les diverses animations, en particulier le programme de chants préparé par les enfants qui ont dû s'abriter sous les halles pour présenter le spectacle. Malgré tout, ils ont obtenu des applaudissements nourris qui ont réchauffé le cœur des chanteurs et de leurs enseignants.

Les nombreux stands installés sur la place ont attiré petits et grands et le taux de fréquentation a été plus que satisfaisant. La présidente, Pascale Mérieult, a souligné les efforts des bénévoles pour que la fête soit belle. La pluie n'aura pas réussi à leur enlever leur enthousiasme.

Les enfants ont chanté à l'abri des halles du marché.

OFFICE DE TOURISME ET D'ANIMATION

Du côté de la 3ème étoile

Le 18 mars dernier, l'Office de Tourisme a été classé en catégorie 3 étoiles par arrêté préfectoral. Pour satisfaire aux obligations nouvelles liées à l'obtention de ce classement, l'Office se dote depuis le printemps d'un large éventail de documentations touristiques relatives à toutes les destinations de France. Vous pourrez donc désormais vous procurer à l'Office les brochures des régions de votre choix.

Autre exigence de la troisième étoile : l'affichage extérieur des disponibilités en dehors des heures d'ouverture de l'Office. Effectif depuis le printemps, ce dispositif permet aux personnes qui arrivent dans la station après 19 heures de s'orienter vers les hôtels, campings et chambres d'hôtes qui sont en mesure de les accueillir.

Objectif Qualité France

Le secteur touristique est de plus en plus concurrentiel et les clients deviennent de plus en plus exigeants. C'est pourquoi la qualité est devenue en quelques années un impératif pour tous les professionnels du secteur.

Aussi le Ministère du Tourisme a-t-il lancé cette année le Plan qualité France. Clé de voûte de ce plan, un label qualité dont le référentiel vient d'être finalisé et qui a pour vocation d'unifier l'ensemble des labels existants dans le secteur touristique. L'Office de Tourisme et d'Animation de Villers, qui s'est engagé dans une démarche qualité à son niveau, se fixe pour objectif à moyen terme de décrocher le label Qualité France.

L'Office sera accompagné dans ce projet par la Fédération régionale des Offices de Tourisme de Normandie (FROTSI). Après une première visite qualité le 31 mai dernier pour une prise de contact, Shaufane LAZARUS, chargée de mission qualité à la FROTSI, travaillera en étroite relation avec l'équipe accueil information touristique jusqu'à l'obtention du label.

Deux nouveaux dépliants touristiques

Cet été, vous trouverez deux nouveautés sur nos présentoirs :

> le programme annuel des balades nature Villers Terre de Géologie, pour ne rater aucun des rendez-vous aux falaises, au marais ou dans la campagne, que vous fixe Paméla BARTHELEMY, la guide nature de l'Office

> le dépliant Activités d'été qui présente les stages sportifs du Calm ainsi que les Ateliers du Méridien, nouveaux ateliers créatifs thématiques pour les 3 à 8 ans.

Bien sûr, vous trouverez aussi comme chaque année : le guide hébergement-restaurants, le guide de Villers, le guide des animations, et le plan de la station.

Le site Internet de Villers s'ouvre au monde

Le recrutement d'un webmestre à l'Office de Tourisme en la personne de Christophe VAUCLIN a permis de réaliser dans

des délais très restreints un nouveau site Internet, opérationnel depuis le début de cette année.

Nouvelle étape du développement de ce site : la traduction en Anglais, indispensable pour toucher de nouvelles clientèles. Elle est effective depuis le mois de juin et permettra aux internautes du monde entier de découvrir notre station dans la langue de Shakespeare.

www.villers-sur-mer.fr

Du nouveau à l'accueil de l'Office

Depuis le mois d'avril, l'Office de Tourisme est équipé de la base de données du système d'information touristique normand (SITN). Ce dispositif permet de renseigner en temps réel à l'accueil sur les lieux de visite et manifestations de la région. De la même façon, l'ensemble des manifestations proposées par l'Office de Tourisme et d'Animation de Villers est désormais facilement accessible pour tous les personnels d'accueil des Offices de Tourisme de Normandie.

Pour mener à bien ce projet, il a été nécessaire d'acquérir de nouveaux ordinateurs compacts avec écrans plats utilisables à l'accueil. Cette acquisition a été rendue possible grâce au soutien de l'Europe (programme Leader +), de l'Etat, de la région et du département.

Cette acquisition permet également la prise de réservations informatisées pour les nombreuses prestations proposées par l'Office (balades nature, Calm, concerts, etc.)

Enfin, en évitant aux membres de l'équipe des allers et retours constants entre la banque d'accueil et le bureau, ce nouveau matériel informatique nous permet d'être encore plus disponibles vis-à-vis de nos visiteurs.

C'est aussi pour offrir disponibilité et qualité de service que l'Office recrute chaque année des saisonniers. Cette année, Johan BOUCHER, Mathilde DUVAL et Marc-Henri DENOS viennent renforcer l'équipe permanente entre le 15 juin et le 15 septembre.

En direct avec les hébergements

Afin de contribuer au maximum à l'économie touristique de la station, l'Office de Tourisme et d'Animation porte tous ses efforts sur l'information relative aux hébergements marchands. C'est ainsi que l'Office a profondément renouvelé la formule de son guide hébergement.

De la même façon, un outil d'information souple et fiable a été créé l'an dernier sur les disponibilités hôtelières, en chambres d'hôtes et en campings.

Cette année, suite à une rencontre technique avec les agences immobilières, un nouvel outil a été mis en place pour informer durant toute la saison sur les disponibilités dans les locations saisonnières. S'il donne satisfaction, il sera étendu dans la mesure du possible aux locations entre particuliers.

Enfin, l'Office de Tourisme poursuit son effort en faveur de la labellisation : après les meublés voici quelques années, c'est au tour des chambres d'hôtes et chambres chez l'habitant d'être incitées par l'Office à rejoindre les différents labels existants (Gîtes de France – Charmance, B&B, Fleurs de Soleil, etc.). A la clé, une vraie sécurité pour le client, qui recherche de plus en plus des prestations garanties par un label.

«Un été sur le Méridien» Un florilège d'animations



Sable Show

« Musiques sur le Méridien »

Le Festival Sable Show « Musiques sur le Méridien » accueille des artistes du monde pour célébrer la position privilégiée de Villers-sur-Mer sur le Méridien de Greenwich. 14 formations de qualité se produiront en plein air tout au long de la saison estivale : musiques d'Amérique latine, danses et chants de Grèce et de Sicile, flamenco, percussions africaines, claquettes d'Acadie, orchestre de Louisiane, tango argentin et tour du monde en fanfare.

Un programme festif et spectaculaire avec des artistes débordant d'énergie et de joie de vivre.

Rendez-vous : du 8 juillet au 23 août, les mardis et vendredis à 21h - Amphithéâtre J. Perdrisot sur la digue centrale

Têtes d'affiche de l'été :

Patrick Juvet le vendredi 15 juillet
et François Valéry le mardi 16 août.

Les feux

Pour se retrouver et faire la fête en famille ou entre amis, 4 grands rendez-vous «chaleureux» sur la plage de Villers avec les Feux de l'été et les Feux d'artifice.

Feux de l'été : dimanches 24 juillet et 21 août

Feux d'artifice : mercredi 13 juillet et dimanche 14 août

Guinguettes du Marché

Pot d'accueil, orchestre de bal musette, caricaturiste, orgue de barbarie, jeux anciens, marché nocturne... Voici la formule idéale pour danser au clair de lune et se faire de nouveaux amis.

Samedis 9 juillet et 6 août de 17h à 23h.

Audiovisuels et conférences

> à 18h, au cinéma du Casino

Découvrir, voyager, sortir des sentiers battus

Des audiovisuels avec Monsieur Loevenbruck : une nouveauté cette année « Sacha Guitry à Bois Lurette » le lundi 15 août.

Des conférences :

« Maurice Chevalier » par François Vals, le samedi 13 août

« L'affiche touristique de Roger Broders » par Benoit Millet, le mercredi 24 août

« Regards sur le Maroc » par M. et Mme Lapierre le samedi 23 juillet et le mercredi 10 août

La plage des enfants :

Ateliers du Méridien

Apprendre en s'amusant, créer, imaginer, expérimenter, danser, s'initier aux percussions et aux arts du cirque...tout cela sur la plage au grand air.

Les Ateliers du Méridien sont de nouvelles activités créatives thématiques destinées aux enfants de 3 à 8 ans.

L'encadrement est assuré par deux moniteurs brevetés et un animateur spécialisé sur chacun des thèmes abordés : Science et cerfs-volants avec l'association Les Petits Débrouillards, musique et percussions avec « Mood Action Professor », cirque avec un diplômé de l'école du cirque de Bruxelles, sculpture sur sable avec l'artiste québécoise Marlaïne Morain, Arts plastiques avec le peintre Bruno Caillé.

Des activités ludiques sur la plage, un moment idéal de découverte et d'ouverture au monde, un lieu idéal pour se faire des petits copains.

Pratique : du 11 juillet au 19 août, du lundi au vendredi. Pour les 3-5 ans de 16h à 17h30 et pour les 6-8 ans de 14h à 15h30. Tarifs : la séance 5 € - la semaine 20 €

Evénements sur le Méridien

En marge des Ateliers du Méridien, deux grandes manifestations gratuites et ouvertes à tous se dérouleront sur la plage de Villers-sur-Mer - digue ouest.

Samedi 23 juillet

Grand rassemblement de cerfs-volants sur la plage à partir de 17h : apportez vos plus beaux cerfs-volants et faites les voler dans le ciel de Villers (interdit aux cerfs-volants « tueurs »)
Lâcher de bonbons à 18h (selon conditions météo)

Samedi 6 août :

Grand concours de sculptures sur sable de 15h à 18h

Remise des prix à 18h30

- Par équipes de 3

- Chaque équipe doit se munir d'un seau, d'un vaporisateur et de 3 outils maximum (pelle, râteau...)

> Inscriptions sur place à partir de 14h (gratuit)

Pratique : sur la plage - Digue Ouest

Ouvert à tous - GRATUIT

Vous retrouverez tout le programme des animations

à l'Office de Tourisme et d'Animation

Renseignements : 02 31 87 01 18

Festival des Nouveaux Talents

Musique de chambre : *l'exotisme au rendez-vous*

- Maurice Megie : Le Festival des Nouveaux Talents se prépare déjà pour cet été ?
- Véronique Wardega : Oui !... Et quel été ! Ouvrez grand vos oreilles, préparez vos lunettes de soleil et votre longue vue : l'exotisme est au programme de cette quinzième édition du festival.
- M.M. : L'exotisme en musique de chambre ? C'est un pari étonnant !
- V.W. : C'est vrai. On associe plutôt la musique de chambre à une pratique conviviale, « au coin du feu », tout le contraire de l'exotisme. Et pourtant... Certains compositeurs d'outre-Atlantique tels que Piazzolla ont écrit pour des ensembles de musique de chambre. Et au contraire, des musiciens bien français comme Maurice Ravel se sont influencés de musiques extra-européennes.
- M.M. : Jusqu'où ces Nouveaux Talents nous entraîneront-ils ?
- V.W. : Nous ferons le tour du monde dès le premier jour du festival, en commençant par l'Amérique Latine avec Piazzolla, le Japon en compagnie de Toru Takemitsu, puis l'exotisme slave de Béla Bartok, et pour finir l'Inde grâce à L'Aube enchantée sur le raga todi de Ravi Shankar. Ce sont Olivier Nowak et Matthieu Martin, duo flûte et harpe, qui nous ont concocté ce programme riche en découvertes.
- M.M. : Olivier Nowak et Matthieu Martin ? Leur nom me rappelle quelque chose...
- V.W. : Ce sont les musiciens que les votes du public ont désignés l'été dernier pour ouvrir le festival 2005. Ils se verront remettre la Médaille de Villers par M. Gérard Vauclin et se réjouissent de revenir à Villers.
- M.M. : Y aura-t-il aussi des instruments exotiques ?
- V.W. : Oui, le jeudi 18 août, nous aurons la chance d'accueillir un trio exceptionnel, venu du Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon. L'ensemble Zhaps (harpes celtique et troubadour, kora, chant et percussions) nous convie « à la croisée des chemins », de la tradition africaine aux mélodies traditionnelles japonaises, en passant par la musique celtique d'Irlande et de Bretagne. Une grande découverte en perspective, un voyage dans l'espace et dans le temps... un véritable retour aux sources !
- M.M. : Mais il n'y a presque plus de piano.
- V.W. : Exotisme oblige, nous entendrons d'autres instruments, mais nous n'oublierons tout de même pas le piano, qui sera présent le vendredi 19 en duo avec clarinette, et le dimanche 21 en duo de piano à quatre-mains. Je profite de l'occasion pour remercier Paul-Etienne Berlioz avec qui nous travaillons cette année en partenariat.
- M.M. : Alors, nous n'entendrons pas que des œuvres inconnues ?
- V.W. : Non, rassurez-vous, des compositeurs plus connus tels que Haydn ou Schumann seront aussi au rendez-vous, car eux aussi ont été influencés par ces musiques venues d'ailleurs, sans oublier quelques incursions de jazz avec Miles Davis. Cet été encore, vous serez séduits par l'enthousiasme des jeunes interprètes, tous lauréats de concours internationaux, dont vous pourrez suivre la carrière sur les ondes de Radio France, aux Victoires de la Musique Classique, etc.
- M.M. : Et cette année, aurons-nous le plaisir de découvrir des artistes peintres, comme l'été dernier ?
- V.W. : Oui, en «prélude et accompagnement au festival», la charmante artiste Guetty Long, que j'ai rencontrée justement l'été dernier lors du festival, présentera des peintures et gravures en correspondance avec les œuvres au programme de cet été : au restaurant du Casino et à l'Office de Tourisme, du 12 au 25 août (entrée libre).
- M.M. : Les concerts se dérouleront comme chaque année, du 16 au 22 août, à 18 heures, dans la salle panoramique du Casino... On ne pouvait rêver meilleur point de départ vers l'exotisme que cette salle aux larges baies ouvertes sur la mer !

Pour le festival, nous vous proposons toujours la formule à la carte :
le concert : 6 € ou l'abonnement : 30 € pour les plus gourmands



VILLERS AUTREFOIS

*La Cité Italienne
en bord de mer au début
du 20e siècle.*



10 VILLERS-SUR-MER La Casse - La Plage - LL



017. VILLERS-SUR-MER (Calvados) - Cité Italienne

27.4.05
Jung



109 VILLERS-SUR-MER. - La Plage à marée basse. - LL



Dans les années 60



ÉTAT CIVIL

Naissances

Yacine HABDI, le 18 février 2005

Dorine FONTAINE, le 1er mars 2005

Élisa BROCARD, le 13 mars 2005

Louise LELANT, le 18 mars 2005

Margo et Giovanni TROSSELO, le 23 mars 2005

Lukas CRETOT, le 6 avril 2005

Décès

Monsieur Bruno DEMORIEUX, le 26 janvier 2005

Monsieur Arthur BORDEAUX, le 16 mars 2005

Monsieur Paul CARDON, le 17 avril 2005

Monsieur Guy FAROUX, le 22 avril 2005

Monsieur Martial GILBERT, le 25 avril 2005

Madame Léa MERIEULT, le 6 mai 2005

Madame Gisèle QUERNET, le 8 mai 2005

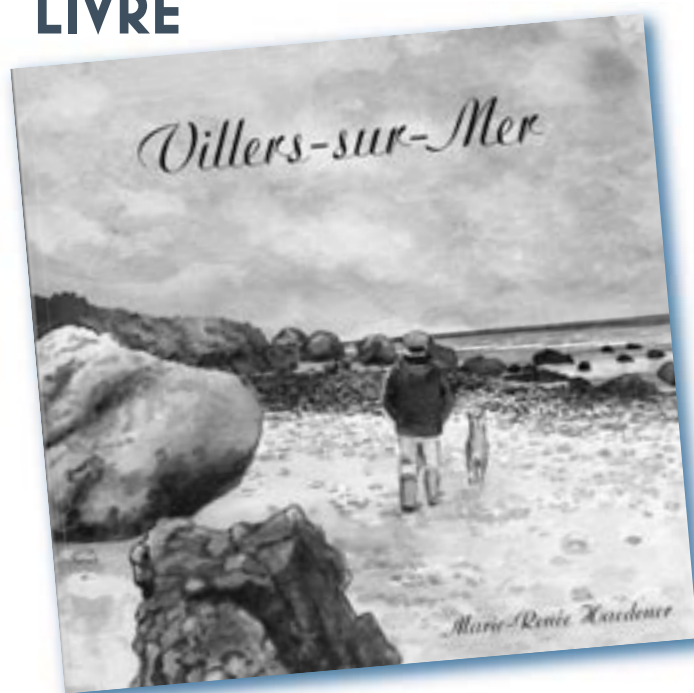
Mariages

Monsieur Sébastien BOUCHER et Mademoiselle Sandrine BABIN,
le 23 avril 2005

Monsieur Olivier CHEDEVILLE et Mademoiselle Élise NOTTET,
le 27 mai 2005

Monsieur Julien LEJEUNE et Mademoiselle Sophie MELAYE,
le 4 juin 2005

LIVRE



Villers par Marie-Renée Haedener

Villers compte parmi ses habitants, depuis 1998, une fervente admiratrice de cette très jolie petite ville. Séjournant en résidence principale, elle peut en apprécier les aspects en toute saison et selon les caprices du temps.

C'est ainsi qu'elle a pu réaliser un grand nombre de croquis, gouaches et aquarelles.

Mme Marie-Renée Haedener vient de faire paraître un premier recueil intitulé «Villers-sur-Mer en 40 tableaux», représentant la ville, la mer, la campagne, des villas.

Cet ouvrage est en vente chez M. Douchement, Librairie du Marché, au prix de 25 €.

(Pour tout renseignement : Mme Haedener 02 31 81 33 71)



AUTO-RÉTRO

Les vieilles voitures attirent la foule

Les véhicules de collection de l'association Auto-Rétro ont une nouvelle fois fait l'unanimité, le dimanche 12 juin dernier.

Les vieilles demoiselles ont toujours la cote, car les promeneurs n'ont pas manqué de les admirer tout le long de la digue promenade ou dans les rues de la ville. Gérard Vaudlin et Pierre Aubin ont ouvert le défilé et pour l'occasion, ils étaient coiffés d'un superbe canotier.

Voyage dans le temps au marché avec le groupe Belle Epoque qui a entamé de joyeux quadrilles, polkas et marche des Petits Pierrots pour le plus grand plaisir des jeunes et des anciens.

Une journée réussie où à chaque coin de rue, des figurants interprétaient des scènes : une bouquetière, un cirreur de chaussures, un crieur de journaux, etc...

Bref, tout un cocktail pour passer une journée des plus agréables dans les rues de la station.





AUTO-RÉTRO

La Belle Époque

